

Séance du lundi 12 juin 2006

## **PROJET**

# **VILLE DE NEUCHÂTEL**

# **CONSEIL GÉNÉRAL**

## **VINGT TROISIEME SEANCE**

**Lundi 12 juin 2006, à 19h30,  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Jean-Charles Authier (lib), président.

Y compris le président, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), M. Olivier Arni (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Nicolas de Pury (popvertssol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier RoCHAT (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés: Mme Cristina Tasco (soc), MM. Christian Boss (rad), Steven Bill (udc), Jocelyn Fragnière (popvertssol).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Valérie Garbani, vice-présidente (soc), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

Séance du lundi 12 juin 2006

### **PROPOS PRESIDENTIELS**

En ouverture de séance, le président, **M. Jean-Charles Authier**, tient, au nom et sous les applaudissements de l'assemblée, à adresser les félicitations de chacun à M. Daniel Perdrizat et à Mme Valérie Garbani, qui ont été, le matin-même, portés respectivement à la présidence et à la vice-présidence du Conseil communal pour l'année administrative 2006-2007.

### **PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance de lundi 8 mai 2006 sera adopté ultérieurement.

### **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Jean-Charles Authier**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi par la Chancellerie du Bulletin d'information de l'Association suisse des entrepreneurs généraux, section romande, no 47, d'avril 2006, consacré au thème du « partenariat public-privé (PPP).
2. Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de direction au Conseil intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005.
3. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion des écoles enfantines et primaires, année scolaire 2004-2005, année civile 2005.

Séance du lundi 12 juin 2006

## ORDRE DU JOUR

### Rapports du Conseil communal

#### 06-012

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit pour des rénovations au collège de Chaumont.

#### 06-008

**Rapport du Conseil communal** concernant la troisième étape du plan de stationnement.

### Autres objets

#### 04-503

**Postulat** du groupe pepecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

#### 05-601

**Interpellation** de Mme Doris Angst et consorts, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 2 mai 2005.

#### 05-501

**Postulat** du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier ».

#### 05-401

**Proposition** de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

#### 05-502

**Postulat** du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

Séance du lundi 12 juin 2006

**05-402**

**Proposition des groupes libéral et radical**, par **M. Pierre Aubert et consorts**, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

**05-503**

**Postulat des groupes radical et libéral**, par **M. Christian Boss et consorts**, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

**06-301**

**Motion** du groupe **popvertssol**, par **M. Blaise Horisberger et consorts**, concernant la révision des plans d'alignement.

**06-501**

**Postulat du groupe socialiste**, par **M. Didier Rochat et consorts**, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».

**06-401**

**Proposition**, dont l'urgence est demandée, des groupes **radical et libéral**, par **MM. Blaise Péquignot et Gérald Comtesse**, au sens de l'article 32 du Règlement général, concernant l'assainissement des finances communales

Neuchâtel, le 19 avril 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance du lundi 12 juin 2006

Avant que le président, **M. Jean-Charles Authier**, passe à l'ordre du jour, il déclare :

- Nous sommes saisis d'une demande d'urgence pour la proposition **No 06-401**.

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- Vu la situation, il nous apparaît intéressant que les différents groupes émettent des idées, s'expriment, avancent des pistes sur le domaine financier. Je crois que cela appartient à la responsabilité des différents groupes et notre groupe tient à le relever. Il est vrai qu'une analyse mérite beaucoup plus que l'urgence. Elle mérite du temps pour permettre de prendre position sur les éléments qui apparaissent dans cette proposition qui engage l'avenir durablement. Cette analyse qui doit être faite au préalable, nous n'avons pas pu la faire dans le groupe et ceux qui sont le plus à même de faire une analyse de ce genre, c'est bien entendu le Conseil communal. Il semble qu'il serait judicieux qu'avant même que nous ayons la possibilité de nous prononcer sur la proposition, que le Conseil communal ait déjà des éléments d'appréciation financière sur les conséquences et le fonctionnement de cette collectivité publique. Ce temps nous paraît manquer.

Il me semble aussi intéressant, bien que cela ne soit pas tout à fait formellement ainsi que cela doit se passer, que la Commission financière s'intéresse à ces propositions car elle émane de notre Autorité et ceux qui sont membres de cette Commission ne sont pas sourds et ce qui est écrit ici et ce qui se dira dans cet hémicycle, par la force des choses, sera repris à la Commission financière. C'est pourquoi, le groupe socialiste considère qu'il n'y a pas urgence car, justement, nous voulons avoir déjà des éléments d'analyse au moment où la discussion se fera. Au demeurant y a-t-il véritablement péril en la demeure, y a-t-il véritablement un manque de sérieux de la part du Conseil communal dans sa façon de gérer cette ville? Je ne crois pas et même si c'était le cas, je vous rappelle que nous avons un frein à l'endettement qui est d'une rigueur terrible, c'est que nous ne pouvons pas avoir de découvert et que notre niveau de fortune est très basse. De toute manière, nous sommes encadrés bien plus que par cette proposition et cette urgence. Considérant tout cela, le groupe socialiste, non pas dans une volonté dogmatique et de doctrine politique, mais beaucoup plus dans une volonté d'analyse financière, considère que l'urgence n'a pas cours ici, que c'est le temps de l'analyse et de la réflexion que le Conseil

Séance du lundi 12 juin 2006

communal la fera, que la Commission financière s'en chargera également et, pour cela, nous refusons l'urgence.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Dans la mesure où la proposition qui a été déposée a trait au budget 2007, le Conseil communal ne s'oppose pas à l'urgence pour permettre, effectivement, au Conseil général de renvoyer cette question à la Commission financière, puisque les dispositions concernant les attributions de la Commission financière figurent à l'article 106 du Règlement général. Il n'appartient pas à la Commission financière de se saisir spontanément d'un dossier qui est sur de la compétence du Conseil communal.

**M. Blaise Horisberger**, président du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol a été quelque peu partagé, non pas entre ses membres, mais de façon générale quant à savoir quelle attitude adopter par rapport à cette demande d'urgence et par rapport au fond de la question. Je pense savoir que nous allons finalement accepter l'urgence. Il nous paraît, au vu de la teneur de la proposition, qu'elle ne rencontre pas d'enthousiasme, et c'est peu dire, dans nos rangs. Il nous semble que nous n'avons pas besoin de grands débats pour savoir que faire de cette proposition et nous ne voyons pas la nécessité de retarder cette décision. En ce qui nous concerne, nous suivrons donc l'avis du Conseil communal pour la demande d'urgence.

**Mme Maria Angela Guyot**, présidente du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc acceptera non seulement l'urgence, mais estime que dans la mesure où les exercices précédents qui nous ont occupés pour la discussion des budgets, malgré une situation financière assez alarmante, n'ont pas mis la puce à l'oreille, comme le groupe socialiste nous l'a souligné tout à l'heure. Nous pensons qu'il est temps maintenant d'accepter ce postulat et d'aller de l'avant car il est un instrument, pas un projet, de pilotage.

**M. Blaise Péquignot**, président du groupe radical, déclare :

- Il est évident que la demande d'urgence est maintenue. Je crois que les propos qui ont été évoqués à l'appui pour ne pas s'opposer à l'urgence, notamment par le biais du Conseil communal, font effectivement que, pour nous, il est nécessaire d'entreprendre rapidement les réflexions et

## Séance du lundi 12 juin 2006

si, pour le groupe socialiste, il est urgent d'attendre, pour nous, il est urgent de ne pas attendre et d'aller vite en besogne. Nous recommandons de voter l'urgence.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il demande au Conseil général de se prononcer sur l'urgence de cette proposition. Le Conseil général **accepte l'urgence par 20 voix contre 15**.

Elle sera donc traitée en tête de l'ordre du jour du chapitre consacré aux objets du Conseil général.

Séance du lundi 12 juin 2006

**1**  
**06-012**

**Rapport du Conseil communal au Conseil  
général concernant une demande de crédit  
pour des rénovations au collège de  
Chaumont**

(Du 23 mai 2006)



Séance du lundi 12 juin 2006

**M. José Caperos**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Le 1<sup>er</sup> juin, la Commission financière a débattu du rapport. Dans son introduction, le Conseil communal a expliqué que la Commission doit se prononcer sur ce projet parce que les travaux prévus dépassent le montant fixé dans la planification financière. La Commission a surtout demandé des renseignements complémentaires concernant la chapelle abritée dans le collège, en posant les questions suivantes :

- Est-il nécessaire de rénover la chapelle, en particulier ses fenêtres?
- La chapelle est-elle souvent utilisée? Peut-on envisager de l'employer comme salle polyvalente et ainsi la louer fréquemment?
- A-t-on envisagé d'installer des fenêtres de qualité différente dans les salles du bâtiment en fonction du taux d'occupation ou des activités à effectuer?

Un membre de la Commission a également demandé des renseignements concernant le loyer et le calcul du rendement de l'investissement consenti à la création d'un appartement en duplex. A la suite des réponses fournies par le Conseil communal, la Commission financière a accepté le rapport et l'arrêté à l'unanimité des huit membres présents.

**M. Jean-Marie Fauché**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- C'est dans sa grande majorité que notre groupe acceptera l'arrêté proposé. Trois remarques d'abord. La première pour regretter qu'au rapport n'aient pas été adjoints quelques plans ou indications de surface. Cela nous aurait permis de nous faire une idée plus précise des lieux et aussi des communications existantes entre ces trois entités si différentes un collège, une chapelle, un appartement, notamment en ce qui concerne le stockage du matériel et même l'utilisation des sanitaires. Pour relever ensuite le coût, que certains trouvent exorbitant, de la rénovation d'un appartement de trois pièces, 93'000 francs, cela paraît beaucoup à moins que la peinture se substitue à des frais de maçonnerie. Et, enfin, pour déplorer la différence entre ce qui était prévu à la planification financière et le montant du devis qui est présenté. Nous avons trouvé que l'écart, s'il peut exister, passer du simple à plus que le double, laissait un peu dubitatif et laissait les gens s'interroger sur la compétence ou le sérieux qui avaient présidé à la première évaluation. Enfin, une question : ce n'est pas de différer la rénovation de la chapelle, mais peut-on envisager de différer la réhabilitation de l'appartement?

**M. Pascal Helle**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Pour notre groupe, le crédit demandé est l'exemple d'un bon investissement. Le rapport parle du bâtiment, mais permettez-nous de saisir cette occasion pour parler un peu de ce qui s'y passe à l'intérieur. Nous aimerions souligner ici la particularité de l'école de Chaumont qui abrite une classe, une classe à tous ordres et cela depuis de nombreuses années. On y pratique donc une pédagogie particulière, basée sur l'entraide, la solidarité des élèves et le respect des différences, des valeurs qui nous sont chères. En plus, cette école s'inscrit dans la vie des habitants par une série d'activités, spectacles, fêtes de fin d'année, animation, qui compte dans la vie d'une communauté et génère et vivifie ce lien social si nécessaire à la paix des cités. Revenons au rapport. Tout d'abord, nous regrettons de ne pas y trouver la valeur de l'estimation cadastrale ni celle de la valeur incendie. Nous aurions également aimé, comme cela vient d'être souligné, y trouver un plan de l'appartement mis en location, ainsi que l'indication de sa surface, ce qui nous aurait permis de faire une application plus juste du montant du loyer de l'appartement que certains, parmi notre groupe, trouvent trop élevé.

Au chapitre "développement durable", certes nous sommes heureux que cet aspect soit nommé et pris en compte dans ce rapport, comme il devrait l'être dans tous les rapports établis par le Conseil communal. Toutefois, il ne suffit pas d'écrire les mots développement durable pour les mettre en pratique. Une lecture attentive nous incite à penser que l'auteur du rapport s'est contenté d'écrire là un chapitre alibi, même s'il a retenu que le développement durable se déclinait en trois aspects : économique, environnemental et social. Nous suggérons, à l'avenir, de faire l'économie de considérations telles que celles que nous lisons sous le point 5.3 du rapport, aspect social : "Seules les entreprises respectant les conventions collectives de travail et étant en règle avec le paiement de leurs charges sociales peuvent soumissionner". Cela nous semble devoir aller de soi. Ces remarques dites, le groupe, dans son ensemble, acceptera le crédit demandé.

**Mme Anne-Frédérique Grandchamp**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- La réflexion complète du clocheton a été effectuée en 1998 et, en 2003, une somme de 23'000 francs a été utilisée pour aménager une salle de classe et une salle des maîtres. L'appartement étant vacant

## Séance du lundi 12 juin 2006

depuis trois ans, aucun travail n'a été effectué. Nous pouvons voir, à propos des travaux extérieurs, signalés en page 3 du rapport, qu'il faut remplacer, au niveau des berceaux et avant-toit, des parties pourries et fortement dégradées par des écoulements d'eau. Nous ne trouvons pas de prix dans le devis. Des travaux ont été effectués en 2003, pourquoi ne pas avoir fait les travaux dans l'appartement? En louant, 1'350 francs par mois le logement, une rentrée de 48'000 francs aurait pu être effectuée à ce jour. Nous avons aussi quelques questions et remarques :

- Concernant les travaux du hall d'entrée, il nous semble que le prix de réfection est mentionné dans les travaux externes, alors qu'il s'agit d'un local interne.
- Le coût pour les modifications pour le respect de l'Ordonnance fédérale sur les courants à basse tension et celles de la Police du feu ne semblent pas justifier la différence entre le prix pour ce projet estimé à 170'000 francs dans le budget 2006 et le coût du rapport.
- Comment est-il possible que le prix de la peinture, pour un appartement, soit le double du prix d'un carrelage et de faïences?
- Pour les travaux de peinture extérieurs, le coût est de 9'000 francs et pour les travaux intérieurs, appartement compris, le total est de 30'000 francs. Pourquoi une telle différence?
- 100'000 francs, n'est-ce pas un peu onéreux pour changer des fenêtres ou les travaux sont-ils inclus dans ce prix?

**Mme Amélie Blohm Gueissaz**, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les membres des groupes radical et libéral sont majoritairement favorables à ce crédit pour la rénovation du collège de Chaumont. Ils apprécient que les bâtiments de la Commune soient correctement entretenus, cela va dans le sens du postulat du groupe radical "Pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier". Ils se posent néanmoins quelques questions :

- N'y a-t-il pas moyen de procéder à cette rénovation à moindre frais? Surtout le montant de 100'000 francs pour des fenêtres semble très important.
- Sera-t-il facile de louer un appartement situé dans une école avec le bruit que cela engendre?
- Les travaux de rénovation seront-ils soumis au marché public?
- Les réparations souhaitées par le secrétaire de l'Ecole enfantine et primaire ont-ils été planifiés, par exemple, accélérer la ventilation

## Séance du lundi 12 juin 2006

du local pour le séchage des vêtements des enfants dans le vestibule, voire le problème du sol qui n'est pas plat?

- Les travaux liés à l'appartement se feront entre juillet et début octobre, ce qui représente des nuisances pour l'enseignement qui commence mi-août. Pourquoi ces travaux ne sont-ils pas faits pendant les vacances scolaires comme le reste des travaux?
- A titre personnel, je me demande pourquoi la rénovation figure avec 170'000 francs dans les planifications financières des investissements 2006-2009 et la demande de crédit est chiffrée avec 360'000 francs. C'est plus que le double.
- La décision de mettre en état l'appartement n'était-elle pas incluse dans la planification financière?
- Ne connaissait-on pas les normes OBIT lors de l'établissement de la planification financière?
- Si on regarde le détail des travaux, surtout pour l'appartement, je trouve que ce devis ne dégage pas l'impression de vouloir économiser. A-t-on oublié la situation grave dans laquelle se trouve notre Commune?
- Pourquoi le revêtement du sol d'un appartement de 3 pièces et demi coûte 15'000 francs?
- Les 8'000 francs pour le sanitaire ne sont même pas mentionnés dans le texte et le carrelage pour la cuisine et la salle de bains coûte 10'000 francs.

Ce sont de tout petits montants pour les comptes d'une commune, mais ils sont tellement révélateurs pour l'esprit dans lequel l'argent public est dépensé. Personnellement, je voterai non à cette demande de crédit que je trouve trop élevée, mais les groupes radical et libéral sont favorables.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de Jeunesse et Intégration, déclare :

- J'aimerais remercier les groupes pour l'accueil favorable qu'ils ont réservé à ce rapport. Pour les aspects financiers, plusieurs groupes se sont inquiétés du dépassement du montant qui figurait à la planification financière. Je m'étonne de votre étonnement, car le rapport est relativement explicite à ce sujet. Entre la planification financière et le rapport qui vous est soumis, il y a plusieurs éléments nouveaux. Tout d'abord il y a les exigences de l'OIBT. Pour répondre à la question soulevée tout à l'heure, certes l'OIBT existait déjà au moment de l'élaboration de la planification financière, mais il faut savoir que les Services industriels et les entreprises privées qui s'occupent aussi de ce travail, doivent visiter tous les immeubles de cette ville. Ils ne peuvent le faire que progressivement. Au moment de la planification financière, cela

## Séance du lundi 12 juin 2006

n'avait pas encore été fait à Chaumont. C'est d'ailleurs à l'initiative des Services de l'urbanisme que les SI se sont rendus sur place pour pouvoir chiffrer ce qui relevait de l'OIBT. Il y a donc ce premier montant de 25'000 francs; un deuxième concerne la détection incendie, 20'000 francs, le chauffage, qui nous a malheureusement lâché pendant la rédaction du rapport, également 20'000 francs. Nous sommes déjà à 65'000 francs. Quant au reste, il est dû à la différence entre les estimations relativement grossières qui sont faites au moment d'une planification financière et les estimations telles qu'elles résultent, plus précisément, des devis qui sont demandés au moment où nous rédigeons le rapport. Mais, je vous le concède, nous pourrions faire mieux et nous essayerons de le faire la prochaine fois.

Pour vous donner un exemple, celui des fenêtres, le montant tel qu'il était estimé à la planification financière était de 90'000 francs, aujourd'hui, devis en main, ce n'est plus 90'000 mais 100'000 francs. A coup de milliers de francs ici et là, le montant augmente. Voyant ce montant augmenter, nous avons pensé, et nous nous demandons quelquefois si nous faisons bien d'aller à la rencontre des vœux du Conseil général, que tant qu'à dépasser les crédits, autant aller à votre rencontre et à votre souci d'économie, qui est d'ailleurs aussi le nôtre, et tant qu'à dépenser un peu plus, allons-y et dépensons plus pour la réfection de l'appartement, mais en ayant en regard des rentrées financières par le biais de la location de ces lieux qui étaient inoccupés pendant plusieurs années.

A propos des fenêtres, qui ont retenu votre attention, sont-elles trop cher? Quand j'ai eu la première mouture de ce rapport, j'ai eu le même réflexe que vous. Je me suis dit que 100'000 francs c'était un montant très élevé. Mais, lorsque l'on s'intéresse de plus près à la question, on s'aperçoit que ce n'était pas trop élevé. Il faut savoir qu'une fenêtre coûte, d'après les spécialistes, entre 1'000 et 2'000 francs au mètre carré. Cela dépend bien sûr ensuite du nombre de fenêtres, de leur taille, de leur forme et de leur qualité. En l'occurrence, pour ceux qui se sont peut-être rendus sur place, ils auront constaté qu'il y a pas moins de 40 fenêtres dans ce bâtiment. Ces 40 fenêtres représentent un total de surface vitrée de 73 mètres carrés. Cela nous donne un prix au mètre carré de 1'370 francs. Nous nous trouvons absolument dans la fourchette. Il faut savoir, en plus, que, parmi ces 40 fenêtres, 13 ont plus de deux mètres de haut, 12 plus de 2,6 mètres de haut et, en plus, qui sont cintrées. Cela signifie que les frais de leur réalisation sont particulièrement élevés. Enfin, il faut savoir que nous avons choisi, et je pense que nous allons à la rencontre des préoccupations de l'ensemble

## Séance du lundi 12 juin 2006

des groupes, des fenêtres à hautes performances énergétiques puisqu'il s'agit de fenêtres dont le coefficient K est de 1,1 watt par mètre carré, ce qui est très bas du point de vue du nombre de watts mais très élevé du point de vue de la qualité. Cela nous permet, chacun sera content, de faire des économies de chauffage à hauteur de 2'500 francs par année, sans parler du bénéfice sur le plan environnemental.

Puisque nous parlons d'économies, plusieurs groupes se sont inquiétés de savoir si, finalement, il y avait des économies et si le Conseil communal avait cette préoccupation? Je crois que les groupes ont constaté que, dans ce dossier, nous avons chiffré les coûts de réfection de l'appartement à 111'000 francs et que, dans le rapport, il ne figure que pour 93'000 francs, c'est donc dire qu'il y a bel et bien une préoccupation permanente de faire des économies.

Beaucoup d'entre vous se sont inquiétés du prix de réfection de l'appartement et tout particulièrement du prix de 20'000 francs pour la peinture. Il faut savoir que cet appartement ne va pas subir un simple "coup de peinture". Vous l'avez vu dans le rapport, dans cet appartement, nous devons refaire toute l'installation électrique, une cuisine, une salle de bains. Cela signifie que les murs vont subir des saignées pour y introduire les tubes qui contiendront les fils électriques. Nous devons ensuite rhabiller ces différentes saignées et il y aura de la maçonnerie, de la menuiserie. Les 20'000 francs pour la peinture ne sont donc pas excessifs car ils englobent l'ensemble de ce rafraîchissement.

Cela vous intéressera peut-être de savoir comment se répartissent les frais de mise en conformité par rapport à l'OIBT. Ils se répartissent à hauteur de 7'000 francs pour la chapelle, 6'000 pour l'école et 12'000 pour l'appartement. S'agissant de la Police du feu, vous avez la réponse dans le rapport car la mise en conformité concerne uniquement l'école, pas l'appartement ni la chapelle et la somme a été estimée à hauteur de 20'000 francs.

En ce qui concerne la participation financière des autres communes, elle existe puisqu'elle est prévue par la loi. C'est l'article 25 de la loi sur l'organisation scolaire qui prévoit que les enfants doivent fréquenter l'école au lieu de leur domicile et si ce n'est pas le cas, ils la fréquentent dans une autre commune, par hypothèse plus proche de leur habitation, leur commune de domicile doit participer aux frais de l'écolage et cela se calcule sur la base du prix coûtant. Il se trouve que vous avez reçu, ce soir, le rapport de gestion de la Commission scolaire. Vous trouverez, en page 57, le prix coûtant de nos écoles primaires, ce sera l'occasion pour

## Séance du lundi 12 juin 2006

vous de voir qu'il est relativement bas avec 6'837,55 francs par élève et par année et, il va de soi que ce montant, pas aujourd'hui, mais demain, contiendra les frais financiers supplémentaires que nous aurons à supporter du fait des travaux que vous allez, je l'espère, accepter ce soir.

Je crois que le groupe popvertssol a raison, si l'on met de côté les explications relatives aux aspects énergétiques, le chapitre "développement durable" est un peu maigre, je vous le concède. Sous l'angle économique et social en particulier, vous auriez été en droit d'attendre quelques explications de notre part sur les avantages et inconvénients du maintien d'une école à Chaumont. Pour nous, comme pour le groupe popvertssol, il ne fait aucun doute que le maintien d'une école à Chaumont se justifie pleinement. Chaumont c'est un village en quelque sorte de 379 habitants, si nous y englobons les habitants des communes de Fenin-Vilars-Saules et Savagnier, dont les enfants fréquentent notre école, où l'habitat est passablement dispersé. L'école se trouve dans un lieu relativement centré et il serait tout à fait regrettable de déplacer les enfants à La Coudre. Même si, aujourd'hui, je le crains, tous les enfants ne se rendent pas à l'école de Chaumont à pied ou à vélo, malheureusement, il est à craindre que, s'ils devaient se rendre à La Coudre, ils le feraient dans la voiture de leurs parents qui viennent travailler à Neuchâtel et pas en funiculaire.

Du point de vue pédagogique, comme l'a relevé le représentant du groupe popvertssol et contrairement à ce que l'on pourrait penser, une classe à tous ordres est un élément d'enrichissement. Les élèves apprennent l'autonomie, la solidarité. Il faut savoir que dans une telle classe, l'enseignant n'est pas seul, mais qu'en fonction de normes prévues par le Canton, et en fonction du nombre d'élèves dont il a la charge, il a droit à un appui de la part d'un deuxième enseignant. Ce que l'on peut également souligner, c'est l'apport d'une école comme celle de Chaumont pour la vie sociale de ce village. Pour ceux qui se sont déjà rendus dans la chapelle, ils auront peut-être constaté qu'elle est décorée par des vitraux confectionnés par les enfants. C'est donc dire qu'il y a interaction entre les activités culturelles et scolaires. Cette chapelle fonctionne non seulement pour les cultes, mais également comme salle de spectacles pour les activités scolaires et aussi comme salle polyvalente pour les activités des sociétés locales. Faire disparaître l'école de Chaumont reviendrait donc à faire mourir un peu plus la vie sociale dans ce lieu.

Vous avez récemment accepté une motion qui demandait au Conseil communal de veiller à animer la vie des quartiers de cette ville, à y

## Séance du lundi 12 juin 2006

soigner la qualité de vie. Nous pensons que Chaumont fait partie de la ville, que la présence d'une école à Chaumont participe à l'animation et à la qualité de vie sur cette colline. Nous n'avons donc aucune intention de supprimer l'école, du moins tant et aussi longtemps que les effectifs sont suffisants.

Au groupe socialiste, je peux répondre que, concernant les WC qui sont actuellement accessibles de la chapelle, à l'avenir cela ne sera plus le cas. L'appartement sera un lieu privé, et les personnes pourront en revanche toujours accéder aux WC de l'école.

Concernant la préoccupation concernant le potentiel de locataires intéressés, nous n'avons, respectueux de la procédure, pas encore mis d'annonces pour la location de cet appartement, mais je peux vous dire que la concierge qui s'occupe des lieux s'est approchée de moi en disant qu'elle avait des intéressés. Je n'ai donc pas trop de soucis de relouer cet appartement, Il est vrai que les intéressés en question ne connaissent pas encore le prix de location qui n'est d'ailleurs pas fixé et qui a juste été calculé pour les besoins du rapport. Il faudra encore le vérifier et le confronter aux lois du marché. Il n'est donc pas certain que nous louerons cet appartement au prix indiqué dans le rapport, mais il y a déjà des intéressés. Je peux aussi répondre à une autre préoccupation, notre concierge actuelle nous donne pleinement satisfaction et nous n'avons pas l'intention d'en changer, mais il n'est pas exclu, qu'un jour, si cet appartement est occupé et que notre concierge n'était plus intéressée à son travail, nous pourrions songer à confier cette tâche au locataire de l'appartement, moyennant évidemment une réduction du loyer.

Je vais vous faire un aveu, Mme Blohm Gueissaz, je ne connais pas le détail des vœux exprimés par le secrétaire des écoles. Ce que je peux vous dire par rapport à votre question précise, à propos du séchage des habits des enfants, un radiateur sera installé dans ce vestibule et, en ce qui concerne le sol, pour des raisons d'économie, nous ne ferons rien. Par rapport à votre préoccupation de la coordination entre les travaux et la vie scolaire, les travaux vont durer plus longtemps que le temps des vacances scolaires, mais il va de soi que nous allons tout mettre en œuvre pour que les travaux les plus bruyants soient effectués en premier. Les travaux lourds seront effectués pendant les vacances et les travaux de rafraîchissement de peinture se feront plus tard car ils ne perturbent pas la vie de l'école. Je vous remercie une fois encore de votre accueil et vous invite à voter l'arrêté qui est joint à ce rapport.



Séance du lundi 12 juin 2006

**Mme Anne-Frédérique Grandchamp** ajoute :

- J'ai encore deux questions. Quand on a parlé des 20'000 francs de peinture, vous avez dit que la menuiserie était comprise. Quand je regarde le rapport, il est précisé que la menuiserie coûte 5'000 francs. Donc cela fait 25'000 francs. Cette menuiserie n'est donc pas comptée dans ces 20'000 francs? A la page 4 du rapport on nous dit qu'il s'agit plus précisément d'un 4 pièces, plus une salle de bains, réparti sur deux étages et quand on voit l'avant projet, je trouve trois pièces. Où est la quatrième pièce? Est-ce le rangement ou la chapelle?

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de Jeunesse et Intégration, complète :

- Je vous rassure, ce n'est pas la chapelle. Simplement une des pièces sera transformée, je ne sais plus si c'est en cuisine ou en salle de bains, mais je crois que c'est la cuisine qui a été prise au rez-de-chaussée pour le collège, il faudra refaire une nouvelle cuisine dans l'appartement. Si c'était la chapelle, je vous assure que ce serait très spacieux car si cette chapelle est mignonne, ce serait un bel appartement, mais ce sera de toute façon un bel appartement en duplex sur deux étages. Il comporte notamment des parquets splendides. Je ne suis pas technicien, si j'ai lâché le mot menuiserie, je m'en excuse. Ce que je voulais simplement dire c'est que, dans ces 20'000 francs de peinture, sont englobés également les travaux qui vont précéder cette peinture. On ne va pas simplement donner un coup de blanc sur des murs défraîchis, on va attaquer ces murs pour y faire des saignées pour y mettre des tubes, ensuite on va les reboucher, les repeindre et c'est tout cela qui coûte 20'000 francs. Sinon, effectivement, pour de la stricte peinture, ce serait beaucoup trop cher.

**M. Jonas de Pury** relève :

- On va dépenser des sommes considérables pour isoler le bâtiment, je ne vois pas de mesures concernant la ventilation du bâtiment. Ces maisons anciennes, si on les isole, tout se met à moisir après un certain temps.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de Jeunesse et Intégration, précise :

- Je vous avoue mon incompetence pour vous donner une réponse. Je connais le phénomène auquel vous faites allusion. Il est vrai qu'aujourd'hui on isole tellement bien que l'on a parfois des problèmes de moisissure. Je vous le concède, il n'y a pas, dans ce rapport, de

## Séance du lundi 12 juin 2006

poste qui concernerait la ventilation. Nous n'avons pas affaire à un bâtiment avec flux d'air contrôlé, mais y a-t-il dans les fenêtres de toutes petites ouvertures pour la circulation de l'air? Je ne sais pas, mais je fais confiance au Service de l'urbanisme pour avoir veillé à ce que ce bâtiment soit parfait du point de vue énergétique et que le confort de ses utilisateurs et habitants soit garanti par un moyen ou un autre.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 30 voix contre 1.**

Séance du lundi 12 juin 2006

Discussion en second débat. Les articles premier , 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 1

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit pour des rénovations au collège**  
**de Chaumont**  
(Du 12 juin 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit de 360'000.— francs est accordé au Conseil communal pour des rénovations au collège de Chaumont.

**Art. 2.** – Ce crédit sera amorti au taux de 5% ; la charge financière sera imputée à la Section de la Jeunesse et de l'Intégration.

**Art. 3.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance du lundi 12 juin 2006

**2**  
**06-008**

**Rapport du Conseil communal au Conseil  
général concernant la 3<sup>me</sup> étape du plan  
de stationnement**

(Du 13 mars 2006)

Séance du lundi 12 juin 2006

**M. Richard Tiépo**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La problématique abordée dans ce rapport n'est pas spécifique à Neuchâtel. Elle concerne tous les centres urbains. Allier mobilité, développement économique et qualité de vie, voilà un enjeu et un défi que nous impose notre époque.

Le rapport met l'accent sur des points qui sont d'importance : le trafic des pendulaires, une politique de stationnement cohérente et adaptée aux besoins des habitantes et habitants des quartiers, la régulation du trafic au Centre-Ville qui ne péjore son dynamisme économique culturel et

social. Le groupe socialiste soutient pleinement les grands principes à la base de ce rapport, à savoir :

- favoriser le transfert modal;
- établir une politique de stationnement cohérente sur l'ensemble du territoire communal;
- et améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de notre ville.

C'est bien connu, l'enfer est pavé des meilleures intentions. Si l'intention du Conseil communal paraît être bonne pour le groupe socialiste, néanmoins il est clair que la mise en oeuvre de ces grands principes est problématique et suscite moult questions, délicates et complexes. Situation paradoxale de ce projet dont le but explicite est d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants, que de déchaîner les passions voire susciter une vague de colère et d'incompréhension dans la population.

Sans rentrer dans tous les détails, car on n'y passerait certainement la nuit, permettez-moi de vous faire part d'un certain d'éléments qui posent particulièrement problème pour une majorité des membres du groupe socialiste. Ils illustrent, à notre sens, le décalage entre les bonnes intentions du Conseil communal et leur mise en pratique dans les propositions contenues dans ce rapport.

- Le prix du macaron : 200 francs, trop cher! Pourquoi pas à un prix symbolique ou au prix de revient! Pire encore l'acquisition de ce macaron ne vous garantit pas pour autant une place de parc;
- Quelques réflexions sur les zones bleues : la mobilité des habitantes et habitants sera réduite (une heure et demi gratuit et après il faudra systématiquement payer entre 5 et 8 francs pour les 4 heures). Il n'est pas toujours possible de prendre le bus;

## Séance du lundi 12 juin 2006

- De plus, il sera plus difficile pour les personnes extérieures de rendre visite aux habitantes et habitants de la ville (toujours pour une heure et demie).

Imaginons par exemple un habitant qui souhaite organiser une fête de famille un samedi. À moins que tout le monde vienne en train, ils seront contraints de payer une taxe de parking journalière, à fr. 10 francs. Bonjour les tracasseries administratives et la perte de temps! A l'heure mondiale de la mobilité, quel paradoxe! L'image de ville accueillante et ouverte dont bénéficie Neuchâtel à ce jour, en prendrait certainement un sacré coup. Les mauvaises langues parlent déjà de "tirelire land".

Autre point qui suscite des réflexions est le nombre de places à longue durée restent insuffisantes. En général, les tarifs proposés paraissent démesurés et risquent de démotiver les éventuels visiteurs. A notre sens, il serait souhaitable de trouver des solutions plus satisfaisantes que celles proposées dans ce rapport. A titre d'exemple, en ville de Bienne, le macaron, pour la semaine coûte 15 francs. La solution proposée dans ce rapport revient à 60 francs la semaine.

La question des "Park and Ride", qui est pourtant centrale en matière de transfert modal, n'est que trop peu abordée dans ce rapport, notamment le problème des nuisances sonores en zone urbaine. Dans le Grand-centre, pour la majorité du groupe, il serait souhaitable de ramener les places payantes à 19h et pas à 22h tel que proposé dans ce rapport. Nous souhaitons également garder le tarif pratiqué sur le parking Alexis-Marie-Piaget et en laissant une durée de 2h et non d'une heure et demie sur l'ensemble du Grand-Centre. Comme vous le constatez, le groupe socialiste n'est pas satisfait de ce rapport.

Vu l'importance des enjeux et des passions que déchaîne ce rapport, il nous apparaît fondamental d'être à l'écoute de la population, condition nécessaire pour réussir une politique durable en matière de mobilité et de stationnement. Nous souhaiterions également pouvoir travailler dans une dynamique qui recherche le consensus plutôt que l'affrontement. C'est pour cette raison que le groupe socialiste propose ce soir la création d'une commission spéciale du Conseil général. Notre Autorité pourra lui confier le mandat de réexaminer le rapport afin, d'une part, de résoudre les problèmes soulevés et, d'autre part, de le rendre plus conforme aux aspirations et besoins de la grande majorité de la population. A cet effet, nous proposons une commission de 15 membres. Avec conviction, nous formulons l'espoir que l'ensemble des groupes dans cet hémicycle adhérera à cette proposition.

Séance du lundi 12 juin 2006

L'objectif est de travailler à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitantes et habitants de notre ville. Nous sommes convaincus que faire de la politique c'est aussi être à l'écoute de la population. Relevons le défi de trouver ensemble des solutions par le dialogue.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Ce rapport a suscité bien des interrogations et des discussions dans le groupe radical. Des grincements de dents aussi. Si certains projets pourraient nous convaincre, d'autres nous hérissent. L'idée de rendre zone bleue les quartiers périphériques nous paraît être judicieuse et nous pourrions y souscrire. Bien conscients que dans certains quartiers, il est bien difficile de trouver une place de parc en rentrant chez soi, l'idée en soi est positive et nous y sommes très favorable bien qu'à la lecture des journaux, il semble que cela ne résout pas tous les problèmes. Mais c'est le reste du rapport qui nous plaît moins. La philosophie proposée en place de stationnement dans le Grand-Centre nous paraît plus qu'inadéquante. On nous propose une fiscalisation du domaine public, ce qui, par principe, nous dérange fortement, et à l'heure où hausse d'impôts et taxes diverses en augmentation ne cessent de nous étrangler, voilà qui est bien mal venu. Les arguments nous laissent plus que songeurs.

On nous laisse à penser que les responsables de tous ces problèmes sont ces vilains pendulaires qui viennent manger les places des Neuchâtelois. N'est-ce pas un peu réducteur? D'autant, que les habitants de la ville doivent alors en payer au sens propre et au sens figuré les frais. Alors qu'il serait quand même plus simple de trouver des solutions comme par exemple de mettre à disposition les 260 places du parking des Jeunes-Rives actuellement barricadées à ces fameux pendulaires, moyennant vignettes payantes par exemple.

Remplacer la taxe sur les spectacles contre les horodateurs, voilà une drôle d'idée. Finalement les spectateurs se verraient ainsi dédouaner de cette taxe par les automobilistes, bel exemple de solidarité qui devrait ravir quelques groupes politiques ici présent, mais qui nous semble un peu inique quand même, car le problème est que ce ne sera pas les spectateurs qui en profiteront, mais bien les propriétaires de salles de cinéma et de spectacles. Est-ce vraiment à l'automobiliste de financer ces propriétaires?

## Séance du lundi 12 juin 2006

On nous dit aussi qu'il faut aller se parquer dans les parkings privés. Bel exemple également de promotion économique. Et on veut augmenter nos tarifs pour ne pas leur faire de concurrence, mais l'idée que les parkings privés pourraient diminuer leurs propres tarifs pour se rendre attractifs n'entre pas en ligne de compte. Alors on vient en transports publics, mais bien volontiers. Quelle offre supérieure alors nous proposent les TN, cadence plus élargie, en particulier le soir par exemple? Et bien non, non plus... ils n'ont pas les moyens d'élargir leurs prestations. Alors que peut-on faire? Rester à la maison, puisque maintenant on a enfin trouvé une place de parc, ou pire, on va ailleurs!

La proposition d'augmenter les effectifs de police de 14,7 postes est intéressante également. 14,7 postes supplémentaires dans ces moments financièrement difficiles alors que dans bien des services de la Ville, et les membres de la Commission financière qui ont planché sur le budget pour trouver des économies apprécieront j'espère, sont étranglés par la surcharge de travail et les demandes de la population: je pense entre autre aux Services Sociaux, aux Crèches, etc. qui ne peuvent engager de personnel supplémentaire. On ne déblaye plus les routes enneigées par faute de moyens, mais on colle des PV à tour de bras. La population appréciera, c'est sûr!

Et les commerçants du Centre-ville, est-ce vraiment ce qu'ils voulaient? Leur a-t-on posé la question d'ailleurs? 90 minutes pour faire ses courses, il ne faudra pas traîner, et faire payer les parages jusqu'à 22 heures, les repas au restaurant vont se limiter furieusement. Le centre va gentiment être déserté, les gens iront ailleurs. Les commerces vont souffrir de ce nouveau mode de parage, eux qui ont déjà tant de problèmes et de craintes vis-à-vis du futur centre de la Maladière. Et je ne parle pas du coût, 2,7 millions, uniquement pour les horodateurs, plus les salaires du personnel à engager.

Vous avez compris que le groupe radical refusera les arrêtés I et II. Mais il a quand même quelques questions: Le parking de la piscine sera payant, du fait qu'on augmente aussi les tarifs des entrées, et que l'endroit se prête également par sa verdure et sa proximité du lac à divers ébats et jeux d'été, est-ce que la Ville peut envisager au moins de rendre le parking gratuit pendant les créneaux d'ouverture de la piscine ouverte? Et qu'en est-il du domaine privé communal, y aura-t-il toujours des privilèges pour le personnel?



## Séance du lundi 12 juin 2006

Par contre, nous avons trouvé quand même un point plus que positif dans ce rapport, c'est le city-manager qui a trouvé toute notre approbation. Il est en effet à nos yeux absolument nécessaire de revitaliser le Centre-Ville. Même si nous n'avons pas eu connaissance du cahier des charges, ce que nous regrettons par ailleurs, nous estimons que cette personne serait un plus pour les commerçants, d'autant qu'il serait redevable auprès d'une association et non des Autorités communales. Il est nécessaire également de trouver des solutions attractives pour le Centre-Ville, donc également pour les commerçants, avec une diversité des commerces et les manifestations attirantes. Que ce soit une personne externe est une bonne chose. Par contre, la Ville devrait quand même mettre son nez dans les comptes pour savoir comment est employée la subvention accordée. Mais, nous direz-vous, avec quoi va-t-on subventionner? A titre personnel, je propose, avec la taxe sur les spectacles, puisque vraisemblablement on ne sait qu'en faire. Cela dit, si ce rapport devait être accepté par notre Autorité, le city-manager devrait "assurer", car question défi, il a décroché la timbale! Mais le groupe radical, pour aider un peu ce futur pauvre city-manager propose, avec le groupe libéral, un projet d'**amendement** à l'arrêté III en augmentant la subvention pour la proposer à **200'000 francs**. Cela laisserait une bonne marge de manœuvre.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Ce rapport n'a pas suscité un débat interminable dans nos rangs du fait qu'il a fait l'unanimité contre lui. Ce rapport est peu clair et mal argumenté. De plus, il est difficile pour le lecteur d'appréhender quels sont les problèmes réels de stationnement. Mis à part des idées, générales, des directions, des souhaits, aucun chiffre n'est présenté, aucun élément concret ne vient étayer les arguments du Conseil communal pour justifier la stratégie voulue par cette 3ème étape de plan de stationnement. L'udc est consciente que les problèmes de stationnement sont complexes. Nous remercions donc le Conseil communal de tenter d'apporter des solutions, même si dans ce cas particulier, ces dernières sont particulièrement dogmatiques, néfastes pour le commerce et l'attractivité de la cité et juridiquement peu défendables. Ce plan de stationnement ne réglerait, à notre sens, que peu de problèmes. La seule chose dont nous sommes certains c'est qu'il alourdira les charges des ménages et des entreprises de la ville. Pour résumer, nous préférons la situation actuelle peu satisfaisante, nous le reconnaissons, à ce qui nous est présenté ce soir.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Nous avons toutefois particulièrement apprécié la manœuvre politique du Conseil communal qui tente de faire passer la pilule avec la promesse de la suppression d'un impôt "taxe spectacles" par la création d'une taxe "stationnement". Bien que lors des débats précédents notre groupe se soit montré favorable à la suppression du droit des pauvres, il s'agissait d'une suppression sans contrepartie. Il n'est pas question pour nous d'accepter de nouvelles taxes pour supprimer un impôt. Selon le rapport, la justification de la généralisation des zones bleues à l'entier de la ville se résume à la problématique des pendulaires. Nous imaginons que des études ont été faites, que des statistiques ont été effectuées. Or nous n'avons rien de concret. Pour notre part, le seul élément qui rend le stationnement problématique dans certains secteurs de la ville est dû au simple fait que les résidants possèdent plus de véhicules que le nombre de places disponibles. Les résidants des rues aux alentours de la gare, qui ont eu la primeur de voir leurs quartiers passer en zone bleue, ont pu constater que s'ils arrivaient à la maison en fin de soirée, ils ne trouvaient toujours pas d'endroit où se parquer. Il en est de même à la rue des Parcs. En outre, la traversée de ces quartiers tient parfois plus du gymkhana que de la conduite, tant les habitants sont contraints de se stationner hors case. Penser que la généralisation des zones bleues aux autres quartiers va régler les problèmes de stationnement équivaut à croire au père Noël.

En effet, il nous paraît totalement contradictoire de lire, en page 11 du rapport, point 5.3, et de nous faire croire que le Conseil communal cherche à garder l'attractivité du point de vue de l'habitat, alors que dans l'autre sens, on invente un nouvel impôt, cher et injuste, qui à terme, justifiera l'exode des habitants des zones urbaines vers les zones rurales. Ajoutez à cela toutes les nouvelles taxes introduites et une fiscalité écrasante, vous obtiendrez l'attractivité proche du point zéro. Bref, nous sommes à la veille du big-bang social de cette ville. Le fait que la Ville soit connue pour avoir des objets immobiliers et des appartements en location, bien en dessus de ce qui se pratique ailleurs, à qualité égale tant à renforcer ce sentiment.

Nous pourrions toutefois entrer en matière sur ce dernier domaine si le Conseil communal avait estimé que dans les impôts du citoyen contribuable, le droit de stationner son véhicule sur le domaine public, hors Centre-Ville, était inclus. Force est de constater que l'Exécutif a estimé en page 10, au chiffre 5 des principes généraux applicables à l'ensemble de la ville que, je cite « les usagers des places publiques de stationnement doivent être amenés à assumer des redevances de stationnement en adéquations avec les coûts induits et les prestations

## Séance du lundi 12 juin 2006

offertes ». La question se pose abruptement: quels coûts, mais surtout quelles prestations? N'est-ce pas inclus dans les impôts que nous payons? Jusqu'à maintenant les frais d'entretien des routes et la sécurité étaient parties intégrante des impôts.... C'est cette logique de toujours plus de taxes que l'udc ne peut pas cautionner. Nous pensons également que l'allongement de la durée « payante » au centre, soit jusqu'à 22h00 va clairement rendre le Centre-Ville, moins attractif, même si les 30 premières minutes sont gratuites. Cette mesure invitera tout simplement les gens à aller voir, boire et manger ailleurs. En outre, elle ne réglera pas les problèmes de concurrence entre usagers.

Cette observation est confirmée par le bilan qui est fait du 2ème plan de stationnement, selon lequel le rapport n'a pas amené de réelle augmentation du taux de rotation des véhicules. Mais alors à quoi bon tout cela? Vous me direz: la réponse se trouve certainement plus loin dans ce rapport.

Effectivement, en page 25 du rapport, nous pouvons constater que si le plan était réalisé, les recettes supplémentaires dégagées se monteraient à plus 880'000 francs. Ce simple chiffre démontre clairement que le but visé par le Conseil communal n'est pas un règlement des problèmes de stationnement, mais une nouvelle manière d'alimenter les comptes de la Ville tout en taxant la vache à traire bien connue : l'horrible citoyen pollueur automobiliste. Il nous apparaît également prématuré de prévoir l'engagement de nouveaux collaborateurs au sein de la police de la Ville alors que nous sommes dans l'expectative d'une décision du canton sur le sort des police locales. En outre, nous sommes étonnés de l'absence de base légale permettant de légiférer clairement sur la question.

De plus, nous ne pouvons cautionner la taxe scandaleusement élevée demandée aux pendulaires. Ces personnes n'ont pour la plus part pas choisi de travailler en ville de Neuchâtel. Actuellement la solution des P+R n'est pas satisfaisante. En outre, selon la provenance des pendulaires, les transports publics à disposition sont peu pratiques. Le Conseil communal devrait plutôt veiller à assurer un accès performant des pendulaires au Centre-Ville, car ces derniers, en plus d'y travailler, y dépensent de l'argent.

Pour terminer, il nous semble que la création de multiples zones, afin d'éviter les pendulaires intra muros, pose d'autres difficultés. A notre avis, deux zones, soit une pour le centre et une pour le reste de la ville, sembleraient une solution plus judicieuse.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Quel problème y aurait-il qu'un habitant du haut de la ville aille se stationner à Serrières parce qu'il y travaille et qu'il a besoin de son véhicule pour son activité professionnelle? Dans la logique voulue par le Conseil communal dans ce rapport, ce même habitant devrait acquérir une vignette habitant plus une vignette pendulaire. D'autres problèmes se posent en effet :

- Qu'en est-il des entreprises qui ne possèdent pas de parking privé et qui ont plusieurs véhicules d'entreprise?
- Comment vont faire les clients des hôtels? la carte à 200 francs est-elle valable pour un ou plusieurs véhicules?
- Comment feront les simples hôtes des habitants de la ville qui viennent quelques jours en semaine en visite à Neuchâtel?
- Quels problèmes poserait la mise en place de seulement deux ou trois zones?
- Quelles sont les garanties pour un usager, payeur, d'avoir une place de parc lors de son arrivée dans la zone concernée?

Ce plan pose un nombre impressionnant de problèmes pratiques, nous renonçons à questionner le Conseil communal à ces sujets, sachant que pour l'udc ce projet est tout simplement mauvais. Concernant le city manager, l'udc est d'avis que cette initiative est du ressort privé et ne concerne pas la Ville. A cet égard, il aurait peut-être fallu arrêter de faire crever le Centre-Ville avec des mesures incessantes contre les automobilistes, au lieu de venir aujourd'hui avec une pseudo solution, une nouvelle fois à la charge, même partielle, des contribuables, en recréant une subvention.

Nous sommes d'avis que, au vu des finances actuelles de la commune, nous n'avons de toute façon pas les moyens d'investir une telle somme pour un projet qui, en fin de compte, reste de la compétence de l'économie privée. Avant de lire mes conclusions, nous nous faisons du souci pour le vote. Il se dégage en apparence un espoir au sujet de ce projet. Nous pouvons constater que, de tous bords, il y a passablement de points qui posent problème. Toutefois, si les arrêtés y relatifs venaient à être acceptés, elle étudierait toutes les possibilités, et nous pesons nos mots, afin de contrer ce projet et de sauvegarder, une nouvelle fois, le confort et le pouvoir d'achat, des habitants de la ville.

Séance du lundi 12 juin 2006

**M. Sébastien Bourquin**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol a pris connaissance avec satisfaction sur le fond du rapport concernant la troisième étape du plan de stationnement. Nous saluons la voie tracée par le Conseil communal qui vise à bannir les places de stationnement en zones blanches et, par conséquent, les places gratuites. Le Conseil communal a ainsi eu le courage politique de proposer la réalisation de notre postulat relatif à la généralisation des zones bleues, avant même que celui-ci fasse l'objet d'un débat de notre Conseil. Notre groupe accueille donc favorablement la nouvelle politique de stationnement prôchée par ce rapport pour notre ville qui s'alignera seulement ainsi sur la pratique de nombreuses autres villes suisses. Il n'y a rien de nouveau dans les propositions du Conseil communal. Il n'a rien inventé, il copie ce qui se pratique déjà avec succès ailleurs et, heureusement, le bulletin officiel "Vivre la ville" a eu l'intelligence de présenter une comparaison avec la pratique d'autres villes romandes et alémaniques, information qui, nous le déplorons, manque au rapport qui nous est présenté.

Nous estimons effectivement qu'il était temps de passer aux actes après les multiples professions de foi de développement durable de notre Autorité exécutive. Les réactions scandalisées des médias, mais aussi d'habitants et de commerçants de certains quartiers montrent cependant que la question du stationnement demeure un sujet sensible. Dès que l'on touche à la liberté des automobilistes, des voix s'élèvent et crient au scandale. Certains médias locaux et même récemment la TSR ont mené une véritable campagne en recourant à des informations tendancieuses afin de susciter les critiques et le mécontentement des habitants, des commerçants et surtout des pendulaires. Dans ces considérations tenues dans la presse, l'intérêt personnel et le confort des uns a primé sur l'intérêt commun que le Conseil communal défend avec ce rapport. De ce fait nous devons saluer le courage politique du Conseil communal de s'être lancé dans ce troisième plan de stationnement. Nous espérons que ce courage n'est pas suicidaire puisque, effectivement, les propos des autres groupes montrent déjà que ce ne sera pas gagné facilement.

Les réactions négatives entendues ici et là démontrent quand même que le Conseil communal a peut-être sous-estimé la nature sensible du stationnement et, par conséquent, négligé la consultation et l'information des milieux concernés, mais aussi de toute la population.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Notre groupe déplore qu'une telle question importante, puisque nous sommes à un tournant de la gestion de la mobilité motorisée en ville, n'ait pas fait l'objet de consultations à large échelle avec les associations de quartier, de manière institutionnalisée et fait l'objet d'une communication la plus complète possible avant même l'adoption du rapport.

On voit tout de même que le Conseil communal a fait un petit effort ces derniers jours, à la vue des pétitions et du mécontentement relayé par la presse, mais il nous semble qu'il aurait dû avoir l'intelligence d'informer plus en avant sur les enjeux de ce plan de stationnement. Ainsi, la population aurait mieux compris l'avantage de zones bleues généralisées, mais aussi de places réservées aux résidents et nous ne risquerions pas le référendum qui a déjà été annoncé.

La résistance d'une partie des habitants à l'égard de ce nouveau régime s'explique peut-être aussi par l'absence totale de mesures d'accompagnement. Des habitants ne voient qu'une nouvelle taxe, sans se rendre compte des avantages implicites. De ce fait, nous déplorons le manque de volonté du Conseil communal d'attribuer les recettes supplémentaires à la promotion des transports collectifs, tel que nous le demandons dans notre postulat. A notre avis, le troisième plan de stationnement serait beaucoup mieux accepté par la population si les nouvelles recettes étaient en partie employées à détendre la situation du stationnement dans certains quartiers en y développant des moyens de transport en commun de sorte à ce que les ménages puissent, à terme, renoncer à leur troisième, voire leur deuxième voiture.

Pour aller dans ce sens, nous proposons un nouvel article 6 au projet d'arrêté I qui définirait l'attribution des recettes dues au stationnement. Voici le texte de cet **amendement** :

### **Projet d'Arrêté I concernant le stationnement sur le domaine public**

**Dispositions Art. 8 Le Conseil communal édicte les dispositions d'exécution du présent arrêté, en particulier celles sur la perception de redevances de stationnement et celles sur les conditions d'octroi de vignettes et autorisations de stationnement, de même que leurs bénéficiaires.**

**Il s'assure que chaque étape de mise en oeuvre du présent arrêté est précédée et accompagnée d'une démarche de communication appropriée avec la population directement concernée.**

Séance du lundi 12 juin 2006

Le Conseil communal n'a pas compris la pertinence de cette affectation aux transports en commun, préférant utiliser les nouvelles recettes à compenser la suppression envisagée de la taxe sur les spectacles et à contribuer au financement d'un city-manager afin de contenter les commerçants et les cinémas du Centre-Ville. Nous ne partageons pas cette vision des choses, bien que nous puissions, à ce stade, accepter le projet d'arrêté III, tout en proposant un **amendement** prévoyant l'évaluation bi-annuelle des prestations du city-manager. Voici le texte de cet amendement :

**Projet d'Arrêté III Arrêté concernant l'octroi d'une subvention à l'Association de revitalisation du Centre-Ville de Neuchâtel (rapport 06-008)**

**Art.1 : Une subvention annuelle de 120'000 francs est accordée pour une période de deux ans, sous réserve de l'acceptation d'un cahier des charges par le Conseil communal, à l'Association de revitalisation du Centre-Ville de Neuchâtel pour la participation à l'engagement d'un city-manager animateur de la cité et à ses activités.**

**Art. 2 (nouveau) : Le renouvellement de la subvention est subordonné à une évaluation bisannuelle des activités déployées par l'animateur de la cité. Le montant de la subvention peut être diminué en cas de prestations insuffisantes.**

**Art.3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté et déterminera la date de son entrée en vigueur.**

Pour en venir aux considérations de détail, le groupe popvertssol regrette l'emplacement des parkings d'échange situés trop près du centre, alors qu'ils seraient plus avantageux, écologiquement parlant, en périphérie de l'agglomération. Nous saluons bien entendu l'effort du Conseil communal de recourir à des horodateurs solaires, limitant ainsi les coûts d'investissement, notamment la pose de nouvelles conduites d'électricité. L'introduction d'une demi-heure gratuite pour les places de moyenne et longue durée nous semble contre-indiquée. En effet, en rendant les 30 premières minutes gratuites, on créerait une inégalité de traitement avec les places de courte durée et on peut déjà parier que cela engendrera des déplacements inutiles en voiture d'automobilistes à la recherche d'une place gratuite au lieu de se placer rapidement sur une place payante.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Les redevances des cartes de stationnement pour visiteurs feront l'objet de tarifs différenciés, dit le rapport. Cette tarification distincte si le visiteur se parque au centre ou en périphérie nous paraît également inappropriée et complique inutilement la tâche des visiteurs. A ce sujet, nous souhaiterions savoir où ces cartes de stationnement pourront être achetées?

D'autres questions : le Conseil communal dit que l'extension des zones bleues aux quartiers périphériques répond à un besoin exprimé par les habitants de plusieurs quartiers. Notre groupe souhaiterait savoir ce que le Conseil communal a fait pour consulter les milieux concernés. A-t-il associé les associations de quartier et d'autres groupements à sa réflexion ou s'agit-il d'un pur rapport technique qui ne repose, malheureusement pas sur une large assise populaire? Le troisième plan de stationnement repose, en quelque sorte, sur l'observatoire du stationnement dont nous avons obtenu un rapport intermédiaire. Existe-t-il un rapport final? Dans ce cas, il aurait été utile d'en prendre connaissance avant l'approbation du rapport qui nous occupe ce soir. Le rapport parle de pendulaires dynamiques bénéficiant de tarifs spéciaux. Peut-on estimer le nombre de ces pendulaires dynamiques? Les entreprises, elles aussi, obtiendront des autorisations de stationnement sous forme de vignette. Quels seront les critères d'attribution, combien de vignettes recevront ces entreprises, est-ce en fonction de la taille de l'entreprise, du nombre de collaborateurs? Les résidents des zones bleues, les habitants de la périphérie récemment soumise à la zone bleue, pourront faire l'acquisition d'un macaron. Combien de macarons seront attribués par ménage? Jusqu'à présent, sauf erreur, c'est un par ménage. A l'avenir pourra-t-on en acquérir plus d'un et si c'est le cas sur quels critères et pour quels motifs? Le Conseil communal a-t-il prévu des tarifs progressifs pour le deuxième ou le troisième macaron? La presse l'a relayé, ces derniers jours, des quartiers paraissent mal dotés en places de stationnement, il n'y en a pas assez pour tout le monde, ce qui fait que certaines personnes se parquent hors case. D'après quels critères le Conseil communal a délimité les zones de zones bleues? A-t-on fait une étude sur le nombre de places nécessaires et sur le nombre de places existantes? Y a-t-il adéquation entre l'offre et la demande ou peut-on craindre, dans certains quartiers, une multitude d'amendes d'ordres puisque les personnes avec ce nouveau régime ne pourront tout simplement pas se parquer dans les zones bleues? Que pense faire le Conseil communal, si c'était le cas, pour détendre cette situation dans certains quartiers? Le rapport précise que les P+R pourront être utilisés gratuitement par les détenteurs d'abonnements Onde verte.



## Séance du lundi 12 juin 2006

Il y a aussi passablement de personnes qui ne possèdent pas cet abonnement mais qui sont détenteurs d'un abonnement général des CFF. Le Conseil communal a-t-il aussi pensé à eux? Pourront-elles également utiliser le P+R? Sachant que le Conseil communal souhaite pratiquer les places de parc payantes sur tout le territoire, cette pratique est-elle la même au nouveau complexe de la Maladière puisqu'il faut veiller à ne pas encourager ou soutenir le domaine privé par rapport au domaine public. Peut-on confirmer que le nouveau complexe pratiquera aussi ce principe des places payantes et peut-on confirmer que le centre de la Maladière fera payer les visiteurs dès la première minute?

Nous constatons que l'enthousiasme n'est pas partagé par les autres groupes. Quant à la commission spéciale proposée par le groupe socialiste, nous devons encore en discuter entre nous après avoir entendu le point de vue du Conseil communal et nous demanderons une interruption de séance pour nous prononcer à ce sujet.

**M. Jonas de Pury**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Je tiens à remercier les précédents orateurs qui me dispensent d'établir une longue liste de toutes les remarques et questions. Je dirai simplement que le groupe libéral est ni contre ni pour, bien au contraire, en tous cas très partagé. Le groupe salue la volonté de résoudre un certain nombre de problèmes existants et de prendre le taureau par les cornes. Il est également conscient que le Conseil communal est dans la situation d'un entraîneur de football où 50'000 personnes regardent le match et estiment qu'ils auraient fait de meilleurs choix que l'entraîneur. Il y a très peu de chances que le résultat qui pourrait sortir de cette commission, à laquelle nous nous rallierons vraisemblablement, soit meilleur dans sa perception par la population que le projet du Conseil communal. Etant moi-même un automobiliste convaincu, absolument pas disposé à faire du transfert modal, qui souhaite obtenir trois macarons pour ma voiture car j'en ai trois, je dirai que, sous cet aspect, nous sommes relativement peu convaincus et la plupart de nos concitoyens sont du même avis que moi, n'en déplaise à la majorité et même la majorité automobiliste parlera certainement d'une manière différente.

S'agissant des objectifs généraux, je crois que l'analyse du Conseil communal est juste nous avons un problème pour les résidents de la ville, et tout particulièrement du Centre-Ville, un problème de parcage, d'accès au domicile avec un véhicule automobile qui est réel.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Il est tout aussi réel que les commerçants et le Centre-Ville ont besoin de gens qui s'y rendent, que ce soit comme chalands, visiteurs ou pendulaires. Ces éléments sont essentiels et nous devons trouver des moyens pour améliorer la situation actuelle. Il est totalement illusoire et faux de prétendre que la situation actuelle est satisfaisante et que nous ne devons rien changer. C'est une tentation de notre société de s'arcquebouter à l'existant de peur que quelque chose de plus mal survienne.

Nous devons donc à la fois soigner l'accès au Centre-Ville, et je crois qu'il est illusoire de croire que les gens prendront les transports publics pour y venir. A titre personnel je me déplace, lorsque j'y suis contraint, en transports publics ou en train, mais je vous promet une chose, c'est que je ne prends pas le train ni les transports publics aux heures de pointe car je trouve cela extrêmement désagréable et je crois qu'une bonne partie de mes concitoyens partage ce point de vue. Si vous voulez avoir un Centre-Ville vivant, vous devez avoir un accès possible en voiture. Je suis tout à fait convaincu que nous devons trouver les moyens. Il ne s'agit pas de construire un parking de 15'000 places sur les Jeunes-Rives, mais on doit trouver les moyens d'équilibrer les choses. Alors le tri proposé par le Conseil communal, qui est au fond une sélection par l'argent, n'est pas très sympathique mais très efficace. La question est de savoir, "après combien". Je peux vous dire que les habitants du Centre-Ville, lorsqu'ils paient un macaron à 200 francs, je n'en connais pas qui râlent. Et les habitants de la rue de la Main qui, jusqu'il y a deux mois, ne pouvaient pas se garer chez eux car ils avaient de magnifiques zones blanches devant chez eux, ils sont contents car ils peuvent s'acheter des voitures deux fois plus grosses, ils auront de la place pour se garer. Là, il s'agit d'une mesure efficace pour les habitants, avec un problème, c'est qu'en fin de compte on aurait pu laisser la moitié des places en zone blanche car les habitants de la rue de la Main ne sont pas si nombreux et on pourrait mettre plus de véhicules.

Le problème des mesures proposées, c'est que tout zone bleue est peut-être trop extrémiste. Le tout zone blanche l'est sans doute aussi car plus personne ne pourrait se garer nulle part et probablement que l'on doit avoir des règles et des études qui aillent petit à petit, rue par rue. Il est certain que la zone bleue progressera au fur et à mesure, en tous cas dans l'acceptation des gens. Je présume que maintenant les gens chez qui le parking a été repoussé, il leur faudra six mois à une année pour être convaincus de l'utilité de la zone bleue. Du point de vue de l'extension de la zone bleue, il suffit de laisser faire le temps.

Séance du lundi 12 juin 2006

Chaque rue viendra, petit à petit, demander d'avoir sa zone bleue. Plus loin nous allons mettre des zones bleues là où il n'y a pas de résidants. Il faudra m'expliquer l'utilité de mettre des zones bleues à la rue de Puits-Godet puisque les magnifiques villas qui sont en train de se construire ne vont pas avoir besoin de tant de places de parc que cela, mais il y a relativement peu d'employés des nombreuses entreprises installées à Puits-Godet qui ont besoin de zones bleues. Il y aura des parking vides là si on y met une zone bleue. C'est d'autant plus intéressant que le P+Rail sera rempli d'employés de Baxter et d'autres entreprises car ils s'apercevront vite que l'abonnement Onde verte d'une zone coûte moins cher que le macaron pendulaire dynamique. Il sera donc relativement facile de remplir le P+R et d'améliorer à bon compte le nombre d'abonnés fictifs des TN.

Enfin, je dirai que personne d'entre nous n'aura raison en matière de parking. Une fois que nous aurons pris les mesures environ 80 % des gens seront fâchés. J'imagine que 80 % de la population l'est déjà. Parce que les gens seront contre, avoir peur d'agir serait une erreur. Le risque d'une telle assemblée c'est sans doute l'impopularité. En matière de voiture, au moment où on évoque le sujet, on est sûr de perdre. Faisons comme l'entraîneur de football, essayons d'avoir raison seuls.

**Mme Maria Angela Guyot** ajoute :

- Une question m'interpelle, c'est la base légale. J'ai lu, au sujet du projet d'arrêté no I, l'article premier de la loi cantonale sur les routes et les voies publiques, du 21 août 1849, j'ai lu la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 1<sup>er</sup> octobre 1958. J'ai lu également l'arrêté d'exécution de la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière du 4 mars 1969 et je dois vous avouer, peut-être que nous n'avons pas la même lecture, que je n'ai pas trouvé de base légale qui permette au Conseil communal de nous imposer la série de mesures qu'il nous propose.

Il faut savoir qu'en matière de restrictions et de prescription de la circulation routière, il n'y a pas d'autonomie communale. Le Conseil fédéral l'avait rappelé dans une décision de 1987, il n'y a pas d'autonomie communale dans le cadre de la délégation de compétence du canton aux communes dans ce domaine. Alors le groupe udc souhaiterait savoir quelle est la base légale cantonale sur laquelle se fonde le Conseil communal pour nous faire cette liste de mesures?

## Séance du lundi 12 juin 2006

Il faut aussi relever, par rapport à ce qui a été dit dans les rangs popvertssol, c'est bien de s'inspirer de ce qui se passe ailleurs, c'est salubre, bénéfique et pédagogique. Cela nous évite parfois de ne pas réinventer la roue, mais il faut savoir que, dans le domaine qui nous occupe en particulier et dans le domaine qui occupe cette assemblée en général, il y a la hiérarchie des normes et il y a les délégations de compétences fédérales, cantonales et communales. Nous sommes à Neuchâtel, commune qui a une réglementation communale, dans un canton qui a une réglementation cantonale, qui n'est pas la même que celle de Lausanne et du canton de Vaud, qui n'est pas la même que celle de la ville de Fribourg et du canton de Fribourg. Cela étant dit, on peut saluer le travail qui a été fait par le Conseil communal d'avoir mis en exergue certains dysfonctionnements et problèmes pour faire cohabiter ensemble les piétons, les personnes qui aimeraient le calme en ville et celles qui aimeraient plutôt faire la fête jusqu'à une heure du matin et celles qui aimeraient aller à "Festineuch", et il y a également ceux qui aimeraient pouvoir regarder le lac 365 jours par an et 24 heures par jour.

Tout le monde a des besoins et tout le monde a le droit que l'on respecte ce droit personnel. Le projet I qui nous est soumis n'est, d'un point de vue légal, pas suffisamment justifié et nous souhaitons avoir la réponse du Conseil communal à ce sujet et du point de vue de tous les problèmes qu'il suscite et d'après la liste que nous venons d'entendre, nous avons l'impression qu'il en suscite plus qu'il en règle, nous avons quelques soucis à nous faire pour savoir si nous allons trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Ce que nous proposons, c'est que dans la discussion qui sera nourrie au sein du Conseil communal, après cette séance, nous souhaiterions qu'il n'y ait pas une règle générale pour tout le monde. Nous souhaiterions qu'il y ait une différenciation des quartiers de cette ville, Chaumont inclus, qui n'est pas en Centre-Ville, mais qui a d'autres problèmes, pas ceux de parcage. J'entends par-là que nous sommes une agglomération. Nous l'avons dit dans d'autres débats, mais nous sommes une petite ville avec différents quartiers qui sont animés et qui vivent de différentes façons.

Nous avons le quartier de Serrières qui est très en souci à propos du projet Tivoli, qui va augmenter le trafic routier proche d'une école primaire à laquelle des enfants vont à pieds et on se demande ce qui va se passer avec cette augmentation du trafic.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Nous avons d'autres quartiers qui sont très en souci parce qu'ils aimeraient bien dormir à 22 heures en semaine et quand il fait beau, avec les terrasses, cela commence un peu à rigoler et puis, maintenant avec le "Mondial" c'est encore mieux! Bref, nous souhaiterions que, sans condamner ce qui a été fait par le Conseil communal, que celui-ci reprenne son projet et l'analyse selon les points que nous avons soulevés et, dans l'immédiat, s'il pouvait répondre à notre question sur la base légale...

### **M. Blaise Péquignot** déclare :

- Dans ce dossier, il s'agit de ne pas oublier les principes de base. Ainsi, s'agissant du domaine public, on distingue l'usage commun de l'usage accru et de l'usage privatif. L'usage commun est celui qui est conforme à la destination du domaine public. Il présente quatre caractéristiques: il est accessible à tous, égal pour tous les usagers, conforme à la destination de la chose et gratuit. Cet usage consiste, par exemple, en l'utilisation des voies publiques. L'usage accru justifie le prélèvement d'une taxe, indépendamment de savoir s'il s'agit d'un émolument, d'une taxe d'utilisation ou d'une taxe d'orientation. Mais ce prélèvement ne doit pas intervenir n'importe comment! Or, ce rapport induit une fiscalisation inacceptable du domaine public. La question de la base légale vient d'être posée. Je crains fort que l'article 3 de la loi fédérale sur la circulation routière ne permette effectivement aux cantons et aux communes d'édicter de telles dispositions, mais à nouveau, il y a une question de principe et une question de proportionnalité.

Une taxe doit répondre aux principes de couverture et d'équivalence. D'ailleurs l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux rappelle ces deux principes dans ses articles 7 et 8. Or, un système de taxes qui rapportent environ 2 millions de francs au titre de bénéfice net à verser dans la caisse communale ne répond à l'évidence pas à ces principes. Un des objectifs du nouveau plan de stationnement est également de supprimer un impôt, soit la taxe sur les spectacles au vu notamment des recettes générées par les redevances de stationnement. Cet élément particulier, à lui seul, démontre également la fiscalisation que créerait l'acceptation de ce rapport.

Puisque l'on est au chapitre de la taxe sur les spectacles, un des motifs qui étaient avancés jusqu'ici pour s'opposer à sa suppression était que les deux syndicats intercommunaux ne recevraient plus leur part du gâteau fiscal même s'il a déjà été démontré que cette ristourne violait l'article 80 de la loi sur les communes.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Ma question est dès lors la suivante: une fois la taxe sur les spectacles supprimée, qu'advient-il de ces ristournes, seront-elles maintenues sous une forme déguisée?

Puisque mon intervention est axée sur l'aspect légal de ce plan, encore une question dans ce registre, spécialement s'agissant du nouveau complexe de la Maladière et je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure. Le parking de 900 places environ sera-t-il payant? Si oui quelle est la base légale qui permet de contraindre un privé à percevoir des taxes de stationnement sur son propre terrain? Quelle sera l'affectation de ces taxes? Quel en sera leur montant ? Quelles seront les heures d'ouverture de ce parking car souvent les parkings des centres commerciaux ferment peu de temps après la fermeture des magasins?

Pour en revenir plus spécifiquement au rapport qui nous occupe ce soir, le montant des recettes nettes telles que présentées dans le tableau de la page 25 du rapport suscite quelques interrogations. La proportion entre l'augmentation du contrôle et l'augmentation des amendes ne paraît pas crédible. En effet, on constate que le contrôle du stationnement augmente de plus de 300 %. On passe de 680'000 francs à 2,2 millions mais, par contre, les amendes liées au stationnement n'augmentent même pas de la moitié, soit 450'000 à 750'000 francs. La Ville encaisse en moyenne chaque année 1,5 million de francs au titre des amendes, soit et sauf erreur la moitié des sommes effectivement encaissées puisque l'autre moitié part dans les caisses de l'État. Dans ce montant quelle est la part concernant le stationnement? Le produit des amendes dans ce tableau n'est-t-il dès lors pas manifestement sous-estimé, ce qui porterait en définitive le bénéfice net annuel de l'opération à 2 millions de francs?

Je reviens aux principes de couverture et d'équivalence en regard notamment du chapitre 7 du rapport. Selon l'art. 8 30.2, de l'arrêté dit que le montant des taxes ne peut excéder la valeur objective de la prestation dont elle est la contrepartie. La valeur objective de la prestation n'est pas le droit d'utiliser le domaine public, mais c'est le coût de l'acte administratif consistant à délivrer l'autorisation. De même, si la limitation de l'usage du domaine public induit la durée possible du stationnement, elle n'est pas pour autant la valeur objective de la prestation. Jusqu'à présent, le secteur défini en zone blanche respecte le principe de la gratuité du domaine public. La seule contrainte consiste dans la délimitation de la surface à disposition pour ce faire.

## Séance du lundi 12 juin 2006

La vignette donnant droit à un stationnement de durée illimitée dans une zone bleue ou à paiement ne fait que rétablir le principe de l'usage normal de la voie publique pour les résidents.

Ainsi, 200 francs, voire 250 francs pour récupérer un usage normal de la voie publique n'est pas admissible. Surtout qu'au début, le prix était fixé à 50 francs. Le Conseil communal peut-il nous dire ce qui a justifié que ce montant quadruple en quelques années. Je n'ai pas le souvenir que la qualité de la vignette ait forcément été tellement améliorée qui pourrait justifier des prestations nouvelles ou une valeur objective de la prestation. Un point également sur ces macarons. On entend dire très souvent que la Ville distribue plus de macarons qu'il y a de places effectives dans les différentes zones concernées. Cet élément est-il exact ou est-ce limité à quelques zones particulières?

Quant au prix de CHF 1'200 francs pour les pendulaires, comment ce montant a-t-il été déterminé et comment peut-il se justifier? Si tant est que la réglementation proposée ce soir puisse être admise, alors faudrait-il prévoir que les redevances de stationnement soient affectées au domaine public, qu'elles reviennent à la gestion du stationnement. C'est dans ce sens que j'ai proposé, il y a quelques jours un **amendement** au projet d'arrêté I, soit un article 6 nouveau. En effet, l'affectation des recettes provenant du stationnement aux tâches relevant de ce dernier est le seul moyen de rendre un tant soit peu légal le prélèvement de taxes sur le domaine public. Nous avons vu qu'une pluie d'amendement a succédé à celui que j'ai déposé. Quant à la proposition du groupe socialiste, elle me plaît assez. Nous avons vu qu'il y avait finalement une insatisfaction générale, hormis quelques-uns qui sont contents de déboursier 200 francs. Mais, globalement, nous avons vu que passablement de points ne donnent pas satisfaction. Il y a certes eu le passage de ce rapport ou d'un pré-rapport dans la Commission de mobilité, voire même commission élargie, mais il y a beaucoup à dire mais si on voulait prendre tous les points pour les critiquer, nous y serions encore demain matin. Un renvoi en commission pour améliorer le rapport me paraît tout à fait opportun, surtout que pour la gestion du stationnement, il me paraît qu'il y a d'autres moyens que d'aller puiser dans le porte-monnaie de l'usager. En effet, l'horodateur n'est pas la panacée. On peut tout à fait, avec le disque de stationnement, définir des zones à durée variable, 2, 3 ou 4 heures, donc une gestion du stationnement qui ne passe pas forcément par les piécettes à mettre dans cet espèce d'engin de couleur bleue ou d'autre couleur selon les endroits.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Effectivement, ce n'est pas parce que dans d'autres villes certains font certaines choses que nous devons aveuglément suivre et cela n'est pas non plus parce que c'est plus cher ailleurs que cela doit être un peu moins cher chez nous. C'est un argument qui ne passe pas et à tout le moins dans ce sens, nous attendons de voir la position du Conseil communal avant d'aller plus loin dans ce dossier, un Conseil communal qui me paraît surtout défendre ses caisses plus qu'autre chose.

**Mme Doris Angst** intervient :

- Tout ce que j'ai entendu suscite quelques réflexions. Il me semble que nous siégeons ici pour veiller à un certain bien être dans cette ville, à la qualité de la vie. L'air pur en fait partie, c'est aussi un droit de se déplacer en voiture, avoir peu de bruit en fait partie également. Or, j'ai l'impression que, pour le moment, nous ne sommes plus en train de réfléchir à ceci, mais pour certains sujets en tous cas, on ressasse des idées reçues, notamment en ce qui concerne le Centre-Ville. C'est vrai on entend souvent que le Centre-Ville se meurt que les commerçants ont du mal à tourner. C'est un fait réel et nous devons aussi nous engager pour eux car cela fait aussi vivre une ville. Mais, quand j'entends l'argumentation que c'est le manque de places de parc qui est la cause de ces malheurs, je ne peux pas partager cet avis. Pouvez-vous m'expliquer comment font des villes comme Berne, Lausanne, Bâle, qui ont des Centre-Ville beaucoup plus grands, des zones piétonnes beaucoup plus grandes, avec des parkings payants à proximité? Comme à Neuchâtel ou pour prendre une ville qui est plus près de nous, de la même taille, Bienne qui a aussi des zones piétonne conséquentes avec des parkings payants à proximité. Pourquoi personne ne parle des charges souvent démesurées des commerçants qui paient pour leur loyer de locaux professionnels? Un dernier exemple c'est la fermeture de la boucherie au Centre-Ville dont vous avez certainement entendu parler. Ce n'est qu'un exemple, il y en aura d'autres.

J'aimerais que, par la suite, on réfléchisse à ce problème et qu'on essaye de trouver une solution à ce fait car pour des loyers élevés, il n'y aura bientôt que les chaînes de magasins qui auront les moyens de les payer. On trouvera donc un Centre-Ville encore appauvri car on ne trouvera qu'une certaine classe de commerces et la diversité se meurt. La diversité du commerce est aussi importante, comme la biodiversité.

Une autre remarque : dans les propos, il est sous-jacent qu'une place de parc est un dû que l'on y a droit. Où est ce droit, pourquoi devrait-on l'avoir?



Séance du lundi 12 juin 2006

Pourquoi ne s'engage-t-on pas autant pour que les enfants aient une surface verte à leur disposition au moins autant importante que les surfaces que l'on consacre aux voitures? Je ne comprends pas car je trouve que c'est plus important que de se bagarrer pour une place de parc qui est bétonnée.

**Mme Amélie Blohm Gueissaz** remarque :

- J'ai une remarque à faire concernant le projet d'arrêté no III, à titre personnel. Récemment le Conseil général a décidé de dépenser de l'argent pour faciliter les transports vers la Maladière, en direction du centre commercial et, aujourd'hui, on nous demande d'allouer 120'000 francs par année à la défense du commerce du Centre-Ville. Je suis personnellement contre cette nouvelle subvention accordée sans limite de temps avec l'argent que la Ville n'a pas. Certes, dans les centres commerciaux, il y a souvent un "center manager", mais les commerçants le paient eux-mêmes. Cela explique en partie les loyers élevés dans ces centres. Je n'ai rien contre le fait de donner un coup de pouce aux commerçants du Centre-Ville, mais, à la longue, c'est le marché qui règle l'offre et la demande. Je propose d'accorder un montant unique de 50'000 francs à l'association de revitalisation du Centre-Ville pour faire faire une étude des problèmes des commerçants du lieu et une liste de mesures à prendre afin de résister mieux à l'ouverture du centre de la Maladière. La commune pourra, au cas par cas, décider de participer au financement de l'une ou l'autre de ces mesures. J'ai déposé, en mon nom, un **amendement** dans ce sens, dont voici le texte :

**Mme Maria Angela Guyot** souligne encore :

- J'aimerais juste répondre à ce qui vient d'être dit dans les rangs de popvertssol. En matière d'idées reçues, il est vrai qu'il y en a, mais il y a des principes qui dictent notre travail au sein de ce parlement et l'un de ces principes, c'est la Constitution fédérale qui garantit en principe la gratuité de l'utilisation de la surface du domaine public et vous avez dit qu'il y avait des aspects environnementaux pour justifier cela. Je vous rassure tout de suite, les considérations de protection de l'environnement n'entrent absolument pas en ligne de compte quand il s'agit de déterminer la nature juridique d'un usage commun accru du domaine public. Pour terminer vous avez dit pourquoi ne pas faire acte de bienveillance et de réserver des espaces verts pour nos jeunes. Je vous rappelle justement que la surface de la commune de Neuchâtel est de 19 kilomètres carrés, dont 10 kilomètres carrés ne sont que des forêts.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Alors dans vos rangs, l'an passé sauf erreur, vous avez dit qu'il était tout à fait justifié pour les habitants de cette ville, d'avoir un peu de mobilité et d'aller voir ces forêts, de faire des parcours Vita avec les enfants. Je ne vois donc pas maintenant ce que nous attendons? Voulons-nous mettre des arbres à la place des places de parc en Centre-Ville?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- Journée difficile que ce 12 juin, d'abord parce que j'ai été déçu, ce matin, de la présidence et puis le flot de louanges que l'on a entendu ce soir n'est pas à même de me remonter le moral. Je dois dire qu'après tout ce que l'on a entendu ce soir, si certains d'entre vous sont dans un parking payant, la soirée va leur coûter cher car nous ne sommes pas au bout de nos peines...

Ce plan de stationnement 3, c'est tout un programme. Nous avons entendu des montagnes de critiques, des solutions relativement peu. Et nous croyons que ce que nous vous avons présenté est un programme d'intérêt public et nous croyons que ce programme est à même d'améliorer la qualité de la vie à Neuchâtel.

En l'occurrence, nous devons gérer une pénurie entre le nombre de places souhaitées et la place effectivement à disposition en ville. C'est vrai qu'il y a une dichotomie entre l'offre, d'un côté et la demande, encore que nous pouvons voir, c'est d'ailleurs résumé dans un tableau dans le rapport, dans certaines zones, pour des raisons topographiques, géographiques, il y a effectivement une grande difficulté de trouver une place de parc. Il y en a d'autres où il n'y a pas tellement de difficultés. Ce qui est difficile, c'est d'avoir une place de parc gratuite. Si, en plus, on veut être devant chez soi... C'est cela la problématique.

Et devant cette problématique, nous avons deux solutions : ou nous gérons la pénurie ou nous faisons la fuite en avant. La fuite en avant est possible, mais je ne crois pas avoir entendu une majorité de ce Conseil la vouloir. Vous voulez vraiment remettre une mer de capots métalliques sur les Jeunes-Rives? Sérieusement, il y a des gens qui proposent cela ici? On croit rêver. Au 21<sup>me</sup> siècle, on croit rêver d'entendre des choses pareilles. Cette ville est belle et il est de notre responsabilité de la garder belle et je crois que les choix faits sont les bons.

## Séance du lundi 12 juin 2006

La difficulté avec un projet comme celui-ci c'est qu'il y a de multiples contraintes. Elles sont différentes selon les quartiers car les besoins ne sont pas les mêmes, l'offre n'est pas la même également et le Conseil communal a fait une longue étude qui a duré une année et demi avec un bureau spécialisé pour vous présenter un projet cohérent. C'est toute la difficulté dans un projet comme celui-ci c'est qu'au moment où vous nous demandez de retoucher un petit peu ici, dès le moment où vous touchez à un endroit, vous reportez les problèmes sur d'autres endroits. Vous avez affaire à un système qui est cohérent et qui fonctionne en réseau. Et ce n'est pas si facile de dire qu'à la rue X et à la rue Y on peut faire ceci ou cela. Vous le faites à la rue X et c'est la rue Z qui, à ce moment, vous cause des problèmes.

Nous le savons très bien, nous le vivons depuis très longtemps et tout ce que nous vous proposons ici ce sont des choses que nous vivons actuellement, ce sont des mesures que nous avons actuellement. Il y en a qui ont l'air de découvrir la zone bleue. C'est invraisemblable, nous avons de la zone bleue depuis très longtemps. D'autres découvrent les parcomètres. Nous en avons depuis très longtemps, il n'y a rien de nouveau. Effectivement, c'est M. Bourquin qui l'a dit, nous n'avons rien inventé. C'est juste, ce sont des choses que nous connaissons d'autres villes et que nous connaissons aussi ici depuis fort longtemps. Nous avons fait et obtenu une expérience, depuis de nombreuses années, en matière de stationnement et il nous semble maintenant que nous avons l'obligation de proposer les outils propres à pouvoir gérer ce problème le mieux possible. C'est vrai que nous ne pouvons pas répondre aux desiderata des uns et des autres. On nous a toujours demandé si nous avons consulté. Oui nous avons consulté la Commission de la mobilité notamment. Mais quand vous consultez Monsieur et Madame tout le monde, chacun voit le problème par rapport à sa place, à sa ou à ses bagnoles ou à sa vue ou à son bruit dans le quartier. C'est à cela que l'on réfléchit. Mais l'addition de tous ces désirs individuels, cela ne vous fait pas une politique, c'est cela le gros problème.

J'entends très bien des quartiers comme Serrières. Ils ont été extraordinaires. Ils nous ont dit que c'était un bon plan que nous proposons car, enfin ils allaient retrouver des places de parc à Serrières. Mais ils ont ajouté qu'ils ne voulaient pas de P+R et que nous devons les mettre chez quelqu'un d'autre. Voilà le genre de raisonnement que l'on obtient lorsque vous faites cette démarche. Bien évidemment c'est à nous, en tant qu'Autorité, de soupeser les avantages et les inconvénients et de faire les choix les plus avantageux pour l'ensemble de la collectivité.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Vous l'avez vu, nous avons proposé un rapport avec trois arrêtés. Le premier fixe les lignes directrices, les plages financières. Pourquoi vous a-t-on proposé cela? Parce que le reste du domaine est de la compétence du Conseil communal. Aujourd'hui, le Conseil communal peut mettre une zone bleue quelque part sans demander au Conseil général. La loi lui donne cette compétence, mais il est certain que dès le moment où nous vous proposons une demande de crédit pour installer des horodateurs, il nous paraissait relativement normal de pouvoir expliquer au Conseil général et à la population ce que nous avons l'intention de faire.

Notre idée de manœuvre est relativement simple. Si on prend d'abord le problème physique du parcage, ce que l'on veut c'est offrir plus de places à disposition des résidents de la ville. Mais on peut offrir plus de places là où elles existent. Vous ne pouvez pas me demander de mettre des voitures en lévitation, d'en mettre trois couches, ce n'est pas possible. Ceux qui nous disent que notre projet ne résout pas le problème de la rue X ou Y la nuit, c'est vrai. Si vous avez une rue particulièrement étroite, en pente et que vous avez des immenses bâtiments à gauche et à droite, sans places de parc privées, dans cette rue nous n'arriverons pas à en mettre assez. Nous ne prétendons pas résoudre cela. Mais ce que nous prétendons c'est de dire que, globalement, avec ce que nous vous proposons, il y aura plus de places pour les résidents de la ville.

La deuxième chose qui nous paraissait importante c'est qu'il y aura également plus de places pour le parcage pour les clients et les visiteurs. Chaque fois que vous éloignez une personne qui squatte une place de parc publique à longueur de journée, nous disons que cette personne qui utilise une place de parc de 8 h le matin à 5 h le soir, elle occupe une place de parc et pose un problème au fonctionnement économique de la cité et elle empêche les clients de venir. Il s'agit pour nous d'un usage accru de ce domaine public. Nous croyons là aussi que les propositions qui vous sont faites permettront d'y accéder plus facilement.

Nous nous sommes posés également la problématique des acteurs économiques. Aujourd'hui, nous avons des mesures sur des secteurs relativement limités. Si les mesures que nous avons prises ne répondent pas totalement à l'attente des acteurs économiques, ce n'est pas dramatique, ils peuvent aller un peu plus loin. Demain, avec la gestion globale de la ville, nous ne pourrons pas faire ainsi.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Nous serons obligés, et c'est pour cela que nous y avons réfléchi, d'imaginer des solutions que nous voulons offrir aux acteurs économiques et c'est pour cela que nous devons notamment régler le problème des pendulaires dynamiques. Nous croyons aussi qu'avec ce projet, nous allons favoriser l'utilisation des transports publics.

En matière financière, quelle est l'idée de manœuvre? Pas de gain financier pour la Ville. Nous avons essayé de vous le démontrer et je crois que l'échange que nous faisons entre, d'un côté la perception sur l'automobiliste et, d'un autre côté, le fait de libérer les personnes qui vont au spectacle ou qui vont voir un match de la taxe sur les spectacles est un bon deal. D'ailleurs je me souviens que Mme Raymonde Wicky, lorsque nous avons parlé de la taxe sur les spectacles avait dit que nous pouvions la supprimer mais à la condition que vous la remplaciez par quelque chose d'autre. C'est ce que nous faisons, donc vous voyez que là aussi, nous sommes à l'écoute du Conseil général ou de sa majorité.

S'est posée aussi la question du city-manager et là aussi, sur le plan financier, on peut discuter de savoir comment nous aurions dû faire. Nous avons cherché à faire autre chose. Les gens doivent-ils se cotiser? C'est ce qu'ils font aujourd'hui. Mais, j'aimerais que vous preniez une fois le temps d'aller discuter avec un commerçant qui est allé chercher les cotisations chez ses collègues pour financer, pour voir comment cela se passe. Je peux vous dire que ceux qui ont fait ce travail en ont "raz le bol" aujourd'hui. Ils ne le feront plus. On peut bien sûr avoir la vision ultra libérale de dire "tant pis pour eux, ils crèveront". Est-ce l'intérêt de la Ville de Neuchâtel d'aller jusque là? Non, nous ne le croyons pas et c'est la raison pour laquelle il nous paraissait important de donner le coup de pouce. Si on regarde ce que paie l'ensemble des commerçants en matière d'impôts dans cette ville on peut donner 120'000 francs par année pour financer quelqu'un qui les aide à mettre en valeur leur offre.

A propos des moyens que nous utilisons, il y a tout d'abord la limite de stationnement. Nous jouons là-dessus. Tout à l'heure, M. Blaise Péquignot nous a dit que c'était, à ses yeux, le meilleur moyen. Nous jouons donc sur la durée de stationnement, avec un système de dérogation et ce système tient compte de la priorité que nous avons fixée pour les utilisateurs puisqu'il y a plus de demande que d'offre. C'est donc vrai que nous travaillons avec la durée de stationnement et nous avons un système différencié. Tout à l'heure, on nous a dit qu'il faudrait voir le cas quartier par quartier.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Nous l'avons fait et nous sommes arrivés à un système différencié, un système zone bleue dans les quartiers résidentiels et périphériques et un système horodateur pour le Centre-Ville.

On pourrait bien sûr tout faire gratuit, mais il faut nous expliquer comment nous allons financer le contrôle, la partie administrative. Ce sont les mêmes qui nous proposent de supprimer la taxe sur les spectacles qui nous proposent de faire du "tout gratuit". Cela ne va pas marcher et nous allons nous trouver dans un système qui va gripper. Nous avons choisi un système d'horodateur car le Centre-Ville et la Maladière représentent environ le 60 % des emplois de cette ville. Neuchâtel, c'est 25'000 emplois et 32'000 habitants. Nous avons le problème de toutes les "villes centre", un nombre d'emplois très important par rapport à la dimension de la ville et nous avons, au Centre-Ville, une immense majorité de commerces et de services, et une activité diurne et nocturne. Cette problématique est quelque peu différente à régler que celle que vous avez rue des Parcs, par exemple.

Le troisième moyen que nous avons utilisé, c'est le marché que nous employons pour son rôle incitatif. Mais, là aussi, des gens tombent des nues et disent que c'est un scandale. Le Conseil communal pense que c'est une bonne solution et il vous rappelle que c'est qu'il fait déjà. Lorsque l'Onde verte est créée et que les prix des transports publics sont abaissés, on utilise le marché pour rendre le transport public plus attractif. Jusqu'à présent nous n'avons entendu personne dans cette salle combattre ce principe. Là aussi, au niveau des moyens, le fait d'utiliser le marché est une bonne solution et c'est la solution qui nous permettra :

- D'obtenir un meilleur transfert modal;
- D'utiliser mieux les places de parc existantes et qui sont aujourd'hui payantes et en ouvrage.

On nous a dit qu'il n'y avait qu'à baisser les prix. C'est de la théorie. Allez voir les comptes des sociétés de parking pour voir si les gens s'enrichissent de manière effrontée. Pas du tout! Vous pouvez bien sûr baisser les prix, mais il faudra expliquer à ces investisseurs la manière de s'en sortir financièrement. Aujourd'hui, nous avons des places de parc au Centre-Ville. Elles sont, pour celles qui sont en ouvrage, sous-utilisées, pour des raisons de coûts, car il y a une distorsion entre l'offre sur le domaine public et l'offre en ouvrage.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Les conséquences de tout cela sont que les résidents trouveront plus facilement une place, mais ils devront disposer d'une vignette pour avoir le privilège de parquer sans limite de temps. C'est vrai que c'est le deal. Le prix de la vignette est raisonnable. C'est 70 centimes par jour ouvrable! C'est un kilomètre avec sa voiture! En plus, il est inférieur à toutes les villes que nous avons étudiées en Suisse occidentale. La preuve que ce n'est pas si terrible que cela, c'est que nous avons des demandes. Des quartiers nous demandent quand ils seront "passés en zone bleue" car, pour 200 francs par année, les gens aimeraient pouvoir trouver une place de parc et ils sont prêts à payer cette somme pour cela. Là aussi, je crois que nous avons bien fait les choses. Je peux vous dire que la demande ne faiblit pas et nous ne pouvons donc pas dire que cette vignette est trop chère, insupportable pour ceux qui, aujourd'hui, doivent l'acheter.

Nous avons pensé aux visiteurs. Là aussi, c'est vrai, pour celui qui veut rester une journée, aujourd'hui, nous n'avons pas besoin de lui trouver une solution. Il peut aller se parquer dans des parkings longue durée sans problème. Demain, lorsque vous aurez l'ensemble de la ville qui sera réglementé, il faudra avoir une solution. Il y en a une, avec un maximum de 7 francs, qui a été fixée dans l'arrêté. Nous ne croyons pas qu'il s'agit, pour une journée complète de parking, d'un système qui soit scandaleusement élevé.

Les clients, nous avons vu tout à l'heure, qu'ils auront eux aussi plus de place puisque nous enlevons du domaine public une partie des gens qui, aujourd'hui, se parquent là à longueur de journée. C'est vrai qu'ils vont gagner de l'accès, mais ils devront s'acquitter d'une taxe de parcage de 1 franc par heure, avec 30 minutes gratuites. C'est moins cher que ce qui existe aujourd'hui puisque nous avons 1 franc de l'heure, là où nous avons des horodateurs. Là aussi, nous sommes dans un système raisonnable et si nous comparons avec les autres villes, nous le voyons d'autant plus. Le système des horodateurs vous permet de rester plus longtemps en ville. Certains se sont gaussés, tout à l'heure, en disant qu'il faudra faire ses courses en 90 minutes, rapidement. Aujourd'hui, vous n'avez pas 90 minutes en zone bleue, suivant l'heure à laquelle vous arrivez. Vous avez entre 60 et 90 minutes. Demain, avec l'horodateur, vous aurez même un peu plus de temps. Là aussi, l'accès sera plutôt favorisé.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Nous avons également tenu compte du souci qui avait été exprimé notamment par le parti radical en ce qui concerne les Jeunes-Rives puisque, vous l'avez vu, nous avons fait en sorte que cette zone, le samedi et le dimanche, soit gratuite car ces jours nous n'avons pas le cumul de la demande de parcage entre, d'un côté les clients et, de l'autre, les pendulaires puisque très peu d'entre eux travaillent le samedi et le dimanche. Par ailleurs, il restera les parkings en ouvrage de longue durée, tels que nous les avons aujourd'hui. Là aussi, ce n'est pas une révolution pour les gens, il y a simplement un certain nombre de places qui sont, aujourd'hui en zone bleue, qui passeront à 90 minutes, qui seront donc payantes à un tarif bas, mais qui permettront aussi de rester un peu plus longtemps.

Les acteurs économiques eux aussi devront disposer d'un système de dérogation car nous savons qu'il y en a un certain nombre qui ont besoin absolument de véhicules pour fonctionner. Nous ne pouvons pas être dogmatiques. Il faut que nous trouvions des solutions. Vous ne pouvez pas dire aux gens : "c'est ainsi et débrouillez-vous!". Nous pouvons avoir des exigences pour que ces gens mettent en place, par exemple, des programmes de mobilité pour leur personnel, c'est ce qu'est d'ailleurs en train de faire la Ville de Neuchâtel pour ses employés, mais il est clair qu'une entreprise, pour fonctionner, a besoin d'une certaine quantité de mobilité. Vous devez pouvoir lui offrir cela, faut de quoi vous allez étrangler purement et simplement le système. Là aussi, nous devons avoir un système qui permet des dérogations, mais qui, au travers du prix, fasse réfléchir les gens qui doivent se demander s'ils passent aux transports publics ou véritablement leur besoin de véhicule automobile est si important qu'ils sont prêts à payer le prix. Cette réflexion doit être menée car, pour chaque personne, c'est différent, chaque famille est différente, chaque localisation, donc les besoins sont aussi divers que l'est notre population. Là aussi, nous avons un projet qui est favorable au plus grand nombre et tout particulièrement aux habitants de la ville et à ceux pour lesquels, la disponibilité d'un véhicule est absolument nécessaire.

Une des grandes question était de savoir si c'est une fiscalisation, une ponction fiscale, comme je l'ai lu dans le journal du TCS, ou non? Je dirai tout d'abord que si nous voulions parler de fiscalisation de l'automobile, il faudrait, au moins pas objectivité, admettre aussi la défiscalisation de la culture, des loisirs et des sports au travers de la suppression de la taxe sur les spectacles, pour autant que l'on admette ce terme de fiscalisation. S'agit-il vraiment d'une fiscalisation?



## Séance du lundi 12 juin 2006

Pour nous, non, simplement parce qu'une fiscalisation sous-entend un prélèvement obligatoire, sauf pour ceux qui trichent, mais il n'y en a pas ici... La fiscalisation signifie que vous prenez de manière obligatoire. Ici pas. Les gens sont devant un choix qu'il font quant à leur mode de mobilité.

La deuxième chose est de se demander si c'est une fiscalisation de voir des horodateurs à 1 franc de l'heure? Est-ce exceptionnel à Neuchâtel? Si certains pensent que oui, c'est qu'ils ne sont jamais sortis de Neuchâtel. Vous pouvez aller n'importe où, vous trouvez cela. Alors ne venez pas nous parler de fiscalisation à propos du tarif ou alors tout le monde est hors la loi dans toute la Suisse.

Les résidents, avec les vignettes ou les pendulaires, vont acquérir un privilège, ne pas avoir besoin de s'en tenir à la durée, et elle apporte le fait de ne pas avoir besoin de payer l'horodateur. La vignette c'est un abonnement et avec l'offre qui est faite, la vignette coûte moins cher que l'horodateur. Alors, si vous admettez l'horodateur à 1 francs de l'heure, vous devez aussi admettre les vignettes au prix que nous avons fixé car celui qui a une vignette fait une bonne affaire. Là aussi, je ne crois pas que nous ayons un énorme problème.

Si vraiment il s'agissait d'une fiscalisation scandaleuse que la mise à disposition du domaine public au tarif que nous proposons, je trouve que ceux qui font cette remarque devraient aussi s'attaquer aux "affreux propriétaires" qui, dans cette ville, abusent des pauvres automobilistes et leurs fournissent une place de parc non couverte à 150 francs par mois! Et qui profitent de la pénurie pour s'attaquer à l'automobiliste, mais nous n'avons pas entendu quoi que ce soit à ce sujet. Là aussi, si on compare l'offre que nous avons par rapport à celle du privé, nous voyons que nous ne sommes pas plus cher, bien au contraire.

Est-il scandaleux de valoriser le bien public auprès de ceux qui en font un usage accru? Non! Nous fournissons un ensemble de prestations aux automobilistes, nous croyons qu'il est normal qu'ils les paient. Le bénéfice retiré est-il indu? Aujourd'hui, nous retirons presque 1 million de francs de bénéfice, et encore il faut s'entendre car, dans cette somme, nous n'avons pas l'amortissement de l'entretien, nous n'avons que les frais de police. Si on enlève les frais de police par rapport aux charges, il reste 1 million. Demain, si on prend le projet tel qu'il est, il restera 1,7 million de franc. A-t-on changé complètement la donne, sachant que, par ailleurs, nous redonnons aux citoyens contribuables la taxe sur les spectacles.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Quelques mots sur les prix. Je crois que c'est M. Tiépo qui a eu l'occasion de parler du prix des horodateurs. Neuchâtel, parmi tout ce que nous connaissons, est moins cher que Bienne, Fribourg, Lausanne, Berne. Et quand nous disons moins cher, cela peut être du simple au double, ce n'est pas 3 ou 4 % en dessous. Nous sommes donc bon marché. En ce qui concerne les vignettes, Neuchâtel facture 200 francs. Nous sommes moins cher que Bienne, Fribourg, Lausanne, Berne. Peut-être que notre Administration est beaucoup plus efficace et que nous n'avons pas le droit de facturer autant que les autres. En l'occurrence, je ne crois pas que cela soit ça. Bien sûr que nous pouvons mettre ce prix à 50, 20 ou 10 francs. Mais, vraiment, la Ville de Neuchâtel veut se distinguer à ce point? Avez-vous vraiment l'impression que 200 francs par année pour pouvoir laisser sa voiture est un gros problème? Non, je crois que ce n'est pas vraiment sérieux.

Les cartes journalières, nous ne les avons pas étudiées de manière détaillée, mais nous pouvons vous dire que Bienne est à 6 francs par jour, Neuchâtel au maximum à 7 francs, nous sommes un peu plus cher que Bienne, mais Bienne fait payer les handicapés et pas nous. Il y a bien sûr des avantages et des inconvénients dans un ou l'autre système.

M. Bourquin nous a parlé des systèmes à double tarif. Il nous a demandé pourquoi il y avait un tarif Centre-Ville et un tarif extérieur. C'est une chose appliquée dans de nombreuses villes, notamment à Berne et à Thoun. En l'occurrence, nous avons voulu nous réserver cette possibilité, mais c'est vrai que dans tout ce qui a été planifié par le Conseil communal, il n'y aura pas, aujourd'hui, de tarif différencié entre Centre-Ville et périphérie.

On nous a aussi dit que la zone horodateur était trop grande. Nous avons défini la zone en fonction de la topographie des quartiers et en fonction de leur activité. Pour ce qui est de la topographie des quartiers, les limites étaient posées par la Maladière d'un côté et par la fin de la zone piétonne et le bas du château de l'autre côté. Pourquoi la Maladière? Je vous rappelle que nous avons un plan spécial et que dans ce plan il a été décidé, par votre Conseil, de faire en sorte que les places de parc à l'extérieur de la Maladière soient payantes et vous avez bien fait car si elles sont payantes à l'intérieur et gratuites autour, il ne va pas être agréable d'habiter dans le quartier car cela aurait tourné. Nous sommes obligés de procéder ainsi pour ne pas avoir une différence entre le domaine privé et public. Il y a d'autres raisons. Nous mettons en place un zonage en matière de modération du trafic.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Il nous paraissait logique, aussi pour des raisons de coût, de faire en sorte que l'organisation géographique et topographique, donc l'information qui est donnée aux automobilistes, soit la même en matière de zonage pour la modération du trafic qu'en matière de tarification et d'organisation du parcage.

Tout à l'heure, M. Péquignot nous a dit que nous pourrions travailler autrement et, qu'au centre, cela pourrait être gratuit et que nous pourrions travailler uniquement avec les durées. Quelle est la situation d'aujourd'hui? Nous avons des places gratuites en zone bleue, des places payantes de courte durée, des places payantes de moyenne durée, des places payantes longues durée et de places payantes en ouvrages. Si vous voulez mettre, à la place de ces places, uniquement des places gratuites, vous allez pouvoir le faire pour toutes les places payantes extérieures, mais pas pour celles qui sont en ouvrages. Là aussi vous aurez un énorme problème de gestion, tant et aussi longtemps que toutes les places extérieures sont gratuites, les gens ne vont pas dans les ouvrages et ils sont prêts à tourner trois fois dans le quartier jusqu'au moment où ils vont dénicher une place de parc plutôt qu'aller dans un ouvrage. C'est une question de cohérence de l'offre. Dans n'importe quelle entreprise cette question se pose et quand vous faites des produits, vous essayez de faire en sorte qu'ils ne se mangent pas les uns les autres. On nomme cela du cannibalisme. Ici aussi, le stationnement, il faut le voir globalement. Nous ne voulons pas qu'il y ait cette chasse aux places gratuites, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

On nous a donné un certain nombre d'exemples d'endroits à problème. On nous a dit que les horodateurs jusqu'à 22 heures, cela ne va pas. D'abord je vous dirai que si vous regardez bien le rapport, et notamment aussi l'article 6 de l'arrêté I, vous verrez que le Conseil communal est compétent pour fixer les horaires d'exploitation des places de stationnement. Pourquoi avons-nous mis cela? Ce n'est pas pour mettre l'ensemble à 22 heures car si c'était le cas, nous aurions noté 22 heures dans l'arrêté. Si nous avons mis cela ainsi et voulu que le Conseil communal soit compétent, c'était justement pour pouvoir différencier les zones car, pour nous, ce qui est important, c'est d'éviter les conflits entre les différents utilisateurs. Dans un quartier où vous avez des places en horodateur et s'il n'y a pas d'activités nocturnes, je ne vois pas pourquoi nous mettrions une limite à 22 heures. D'ailleurs cela ne servirait à rien puisque les habitants ont des vignettes!

## Séance du lundi 12 juin 2006

Par contre, dans les zones où vous avez des gens qui viennent le soir à Neuchâtel, et qui, lorsqu'ils viennent en fin d'après-midi ou en début de soirée, ils prennent des zones à ciel ouvert et qui ne permettent plus aux résidents de pouvoir se parquer, sauf si eux vont dans les ouvrages, nous avons alors un problème. Ce que nous voulons c'est que, dès le départ, les clients du Centre-Ville soient intéressés d'aller en ouvrage.

Je vous rappellerai aussi que les parkings en ouvrage ont fait un effort dans ce sens puisque aujourd'hui vous avez une tarification spécifique dans ces parkings le soir. De 19 heures à 2 heures du matin, cela coûte 3 francs. Il y a donc eu là aussi un effort consenti. On nous a donc dit que les tarifs en ouvrage étaient trop élevés. Je conseille à celui qui dit cela d'aller voir à Berne et d'y faire une demi-journée. Il verra combien il va payer. C'est beaucoup plus cher que les ouvrages qui sont chez nous et la construction à Berne n'est pas forcément beaucoup plus chère que chez nous. Je peux donc vous dire qu'un parking à Berne est beaucoup plus rentable, pour les investisseurs, que ceux de Neuchâtel.

Par ailleurs, il faut se rendre compte qu'au niveau du prix, vous pouvez améliorer le remplissage, pour autant que vous ayez un potentiel. Aujourd'hui, quand vous êtes au parking Pury, vous pouvez baisser le prix, vous n'aurez pas plus de clients, il n'y a plus de place. Vous pouvez changer ce que vous voulez au niveau du prix, vous allez seulement perdre du rendement et vous n'allez pas améliorer la situation.

On nous a parlé d'un certain nombre de points un peu particuliers. Je crois que cela vaut la peine qu'on s'y arrête, notamment de la durée de stationnement insuffisante pour les spectacles. Non, elle est insuffisante dans certains sites, mais nous avons des sites où elle est largement suffisante. Les parkings en ouvrages sont libres, les Jeunes-Rives seront libres. Ce que nous voulons, c'est faire en sorte que les gens trouvent une place. Nous n'allons pas les embêter pour qu'ils n'en trouvent pas. C'est justement ce que nous voulons faire : offrir des places aux clients, mais leur en offrir sans faire en sorte que les résidents de Neuchâtel n'en trouvent plus. C'est là que nous devons jouer et c'est pour cela que nous devons jouer sur le prix. C'est le seul moyen que nous avons et nous avons une chance extraordinaire à Neuchâtel, c'est que l'activité nocturne de la ville est très largement concentrée dans une zone du Centre-Ville, qui est justement celle où nous avons les parkings en ouvrages.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Aujourd'hui nous n'utilisons pas cet aspect et si vous allez voir le soir à Neuchâtel, vous verrez que vous ne trouvez pas de places sur les parkings extérieurs et si vous allez voir le nombre de voitures qu'il y a dans les parkings en ouvrages, vous verrez que le taux de remplissage, le soir, est extrêmement faible.

On nous a aussi demandé s'il y aura une seule vignette par famille? Non! Nous devons assouplir le système car si aujourd'hui nous pouvons dire c'est une vignette, pour autant que vous n'avez pas de place privée, on peut le faire car pour le deuxième véhicule, les gens peuvent le mettre plus loin. Demain ce ne sera plus possible. Nous sommes obligé de faire cela et quand vous regardez pourquoi les gens ont deux voitures, certains c'est peut-être par luxe, mais la plus grande partie de gens c'est souvent parce que les deux conjoints travaillent et qu'ils ont besoin d'un véhicule. Là aussi, une appréciation doit être faite et c'est en fonction des besoins du ménage que l'on attribue véritablement les macarons. Aujourd'hui, dans certaines zones, nous le faisons déjà car, sinon, nous aurions pris les gens à la gorge.

On nous a aussi dit qu'il y avait des risques d'avoir plusieurs vignettes par véhicule. Je n'ai pas bien compris le raisonnement, mais sachez que, même si vous devez changer de véhicule car vous avez un véhicule d'entreprise et un véhicule privé, vous pouvez, sur la même vignette, avoir plusieurs numéros. Elle peut donc être utilisée pour plusieurs véhicules et vous n'avez pas à payer plusieurs fois le prix de la vignette.

On peut en venir au prix de ces vignettes pour les pendulaires. Son prix est-il trop élevé? C'est vrai que le prix est élevé. Nous l'admettons volontiers et cela fait partie de la réflexion que nous avons menée. Alors ce prix s'éloigne-t-il de la valeur objective de la prestation? On peut se poser la question. Il n'y a qu'à regarder ce que vaut la prestation chez un tiers et est-il vraiment anormal qu'un automobiliste, qui, par ailleurs, pour l'immense majorité ne paie pas un sou d'impôt à Neuchâtel, qu'il doive payer 4 francs par jour pour parquer sa voiture à longueur de journée? Je vous défie de trouver moins cher chez un privé, dans un parking de longue durée sur les Jeunes-Rives. Bien sûr, le prix de la prestation est sensiblement différent de celui du résidant et, sur ce point, nous nous sommes posé la question de savoir si c'était admissible puisque nous avons la même prestation pour un prix différent? Nous avons dit que c'était admissible. Pourquoi? Parce que le résidant ne paie pas la vérité du coût au travers de la taxe. Le reste de la vérité du coût, il le paie au travers de ses impôts. Le pendulaire dynamique ne paie rien en ce qui concerne les problèmes de parcage en ville de Neuchâtel.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Et si vous faites les calculs pour voir ce que coûte la mise à disposition du domaine public, vous verrez qu'une place de parc, c'est environ 8 mètres carrés, et sur les taxes et émoluments, nous sommes environ à 70 francs le mètre carré lorsque nous mettons des surfaces à disposition au Centre-Ville. Vous constatez donc qu'uniquement le prix de la mise à disposition du sol, cela représente 540 francs par année. Et il faut ajouter à cela l'entretien, le marquage, le nettoyage et le contrôle. Là aussi, nous croyons que nous sommes à des prix, il est vrai relativement élevés, mais dans la norme de ce qui est acceptable. Nous croyons que le prix est inférieur à toutes les solutions de substitution que vous pourriez avoir. Si nous prenons le parking en ouvrage, le tarif oscille entre 250 et 270 francs par mois.

Il y a un autre raisonnement qui peut être mené. C'est celui du coût de l'automobile par rapport à celui des transports publics et nous avons voulu, aussi, au travers de ces montants, faire en sorte de rendre les transports publics plus attractifs. Vous savez que les abonnements "Onde verte" oscillent, suivant le nombre de zones que vous prenez, entre 530 et 1'400 francs par année. Est-il scandaleux que quelqu'un qui obtient un macaron pour pouvoir poser sa voiture à longueur de journée paie 1'200 francs dans l'année pour une personne extérieure à la ville de Neuchâtel et qui ne paie pas un sou d'impôt ici et qui aurait payé entre 530 et 1'400 francs par an, uniquement pour les transports avec les TN? Non, nous croyons que ce n'est pas scandaleux.

On nous a aussi demandé si les P+R sont bien disposés. M. Bourquin a dit qu'ils étaient trop proches du centre. Nous ne le croyons pas. D'abord pour une raison de principe car plus vous êtes proche de la ville, plus le potentiel de clients est grand. Plus vous vous éloignez et si vous allez mettre un P+R à Cortaillod, ce ne sont pas les gens qui habitent à Auvernier qui vont aller dans le sens inverse, à Cortaillod, pour reprendre un transport public et revenir à Neuchâtel. Plus vous êtes proche du centre, plus vous avez de clientèle potentielle. La deuxième chose c'est que nous n'avons pas beaucoup de solutions. Pour faire fonctionner un P+R, il faut avoir un transport public à proximité immédiate, une ligne directe, une fréquence suffisante, une capacité suffisante, de la place pour poser les voitures. Sur une ville entre montagnes et lac, les solutions ne sont pas très nombreuses. Il n'y a en tout cas pas la "Mega solution" qui permet de prendre des milliers de mètres carrés pour poser les voitures. Nous sommes obligés d'avoir de multiples solutions et c'est ce que nous privilégions et c'est ainsi que nous travaillons aussi avec les autres communes. Là aussi, c'est une question de politique d'agglomération.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Si nous faisons le même raisonnement que M. Bourquin, nous pourrions dire que ces parking pourraient être mis un peu plus loin parce que ce n'est pas très joli ni agréable à Neuchâtel. Mais, vous pensez aux gens d'Auvernier, de Colombier, de Cortaillod? Lorsque nous allons discuter avec eux et qu'ils font des efforts, toutes ces communes ont toutes aujourd'hui des P+R et nous irions leur dire que la Ville de Neuchâtel ne veut pas de P+R et qu'elles doivent garder ces voitures chez elles? Vous ne pouvez pas raisonner ainsi, nous faisons partie d'une agglomération et il y a un échange de bons procédés. Si nous avons des solutions, nous avons le devoir et la responsabilité de les appliquer au même titre que ces communes l'ont fait. Aujourd'hui nous travaillons bien avec ces communes car il y a un échange de bons procédés. Là aussi, cette collaboration est essentielle et nous voulons la garder. C'est pourquoi nous devons aussi faire un effort et nous ne pouvons pas seulement demander aux communes périphériques de le faire. La collaboration avec ces communes se passe fort bien, au point qu'en ce qui concerne la promotion des P+R, nous allons travailler de concert et nous allons faire une promotion commune pour bien pouvoir expliquer aux automobilistes les possibilités qui sont offertes.

On nous a aussi posé une question sur les piscines en nous disant que le fait d'avoir un parking payant allait renchérir l'entrée... C'est vrai pour ceux qui vont en voiture! Vous n'êtes pas obligé d'y aller en voiture et je vous rappelle que, par ailleurs, le Conseil communal va mettre en place une ligne spécifique, la ligne 11 des TN, qui va desservir les piscines. Nous faisons un effort, vous avez un bus qui va amener les gens du Centre-Ville devant l'entrée de la piscine. Nous avons fait un effort important dans le domaine de la mobilité et il serait aussi bon qu'il soit reconnu.

Ce soir, nous vivons une soirée relativement importante et nous croyons, le Conseil communal, qu'avoir le courage de ses opinions ce n'est pas de les clamer, c'est de les appliquer!

Aujourd'hui, c'est ce que nous vous proposons et nous n'avons pas d'excuse si nous rebroussons chemin. Vous avez entre les mains une étude faite en détail, avec des experts, et, je crois, a véritablement des avantages pour la plupart des utilisateurs. Nous ne pouvons pas parler d'un manque d'information pour prendre une décision. Nous avons toute l'information nécessaire. Nous avons fait en sorte de fixer des objectifs, des principes, des plages de prix, les compétences aussi du Conseil communal. Là aussi je crois que vous avez tout ce qu'il faut pour pouvoir prendre une décision.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Ce qu'il faut dire maintenant, c'est que la mise en place de ce système ne va pas se faire en trois jours ou trois mois. Cela va être des années, ce sont plusieurs années. Nous y allons par petites touches. Nous vous avons montré le stade ultime. Peut-être que le fait d'avoir la vision d'aujourd'hui et le stade ultime provoque, pour certains, un "choc culturel" un peu violent, je veux bien le comprendre. Mais, il faut savoir que nous allons avancer gentiment, zone par zone, en fonction des besoins et qu'il y aura encore des changements. C'est pour cela que nous vous avons donné des idées directrices, mais que nous ne vous avons pas donné le détail des détails pour toutes les rues car il y a des choses qui vont encore changer, et c'est normal car une ville vit, ses occupants évoluent.

Vous avez des entreprises qui se créent, des services qui arrivent, d'autres qui quittent. Les besoins ne sont pas figés une fois pour toute dans le béton. Il faut nous laisser la liberté de manœuvre nécessaire pour éviter d'avoir un système trop rigide. On nous a aussi dit qu'il n'y avait pas assez eu d'information dans la population en général. Je ne sais pas ce que l'on appelle "pas assez". Sur le plan quantitatif, nous avons été gâtés. Je prends le seul exemple de "L'Express". C'est une saga qu'on nous a proposé. Nous avons eu des épisodes "frein sur le disque", "pétition aux Parcs", "chasse aux voitures", "zone bleue déjà en place", "payer pour parquer". Je m'attendais à ce que l'on titre . "Peur sur la ville" pour le prochain article. C'est une horreur, pas tellement dans les textes, car il fallait encore les lire, mais ne serait-ce que par les titres. Bien sûr on fait peur aux gens ainsi et cela peut peut-être rapporter sur le plan commercial, mais sur le plan de la qualité de l'information, vous nous permettrez d'émettre quelques réserves.

Je vous passe encore les démêlées de Mme Aubert, qui a été condamnée, heureusement, mais nous avons eu deux fois une demi-page sur cette dame, et puis Vivre la Ville, la télévision, la radio, etc. Je crois qu'en matière de quantité d'information, nous en avons beaucoup. Mais bien sûr nous ne maîtrisons pas totalement l'information et le gens lisent aussi ce qu'ils ont envie.

On nous a aussi reproché de ne peut-être pas avoir fait autant d'information que dans des projets liés aux déchets ou aux beaux-arts, ou pour la zone piétonne pour les travaux des SI. C'est vrai, mais nous ne sommes pas dans la même situation. Nous n'avons encore rien voté ni décidé. Lorsque nous sommes prêt à informer c'est quand on sait ce que nous allons faire dans le détail et que cela a été admis. Nous ne sommes pas dans cette phase.



## Séance du lundi 12 juin 2006

Si vous regardez la page 25 du rapport, avec les coûts qui sont prévus, vous verrez qu'il y a des montants pour l'information car nous allons devoir informer, année après année, petit à petit, l'ensemble des personnes qui sont concernées par l'évolution du dossier. C'est d'ailleurs pour cela que la proposition d'amendement du groupe popvertssol, nous nous y rallions car c'est exactement ce que nous voulons faire. Nous ne pouvons pas le faire avant, nous n'avons pas non plus l'argent.

Je crois que la voiture porte en elle une dose importante d'émotion. La preuve en est d'abord la difficulté pour la presse de rapporter avec retenue et lucidité les différents projets. A voir aussi la réaction épidermique de certains citoyens qui ne connaissent peut-être pas les tenants et aboutissants. Mais, rassurez-vous, nous avons aussi eu des réactions de gens qui nous ont dit le contraire. Surtout ne revenez pas en arrière nous ont dit des gens qui habitent la rue des Parcs, par exemple. Il n'y a pas que ceux qui ont hurlé, il y a aussi d'autres personnes. J'ai à disposition les e-mail que nous avons reçus. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe ce soir pour comprendre combien ce problème est sensible.

Nous croyons, au Conseil communal, que la voiture est un outil de travail indispensable pour de nombreux acteurs économiques et que c'est aussi un confort, pour la plupart d'entre nous, et que nous ne souhaitons pas nous en priver. Mais, il faut aussi le savoir, il y a un manque de place et nous sommes obligés de faire un certain nombre de choix. On sait aussi que la voiture est source de nuisance, même si c'est de moins en moins le cas et je crois que c'est la raison qui devrait l'emporter et de faire en sorte d'inciter la population à utiliser aussi d'autres formes de mobilité lorsque cela est possible. Cela peut se faire sans remettre en question la qualité de vie à Neuchâtel, bien au contraire, ni d'ailleurs le fonctionnement de nos entreprises.

La ville de Neuchâtel est un centre économique, c'est aussi un centre administratif très important et nous voulons le développer. Je ne vois pas pourquoi nous ne le voudrions pas. Nous n'allons rien faire pour l'étrangler, bien au contraire. Si vous voulez pouvoir avoir des activités culturelles ou autre, c'est encore parce que cette ville fonctionne et est un centre économique important. Les mesures que nous vous proposons sont, pour certaines ambitieuses, mais elles sont prévues pour le long terme et nous croyons qu'elles sont raisonnables et nous vous demandons dès lors de bien vouloir nous suivre dans cette vision, dans laquelle nous allons avancer concrètement pas par pas, tranquillement, en fonction des expériences que nous menons.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Certains d'entre vous ont exprimé le souhait de créer une commission. Je dois dire que nous ne sommes pas très chaud, c'est un doux euphémisme. Pour une fois que c'est nous qui ne sommes pas chaud avec une proposition du Conseil général, nous pouvons nous le permettre. Il y a plusieurs raisons à cela. La première c'est que nous vous avons entendu ce soir. Rien que cela, je peux vous dire que partir en commission avec un équipage qui rame dans des directions aussi divergentes que cela, nous n'allons pas beaucoup bouger. La deuxième, c'est que je constate que le sujet est compliqué, mais il l'est dans l'application pratique, qui est de la compétence du Conseil communal, il ne l'est pas en ce qui concerne les principes que vous avez vu dans les arrêtés. Ces principes qui sont le fait de faire en sorte que les places soient payantes, de savoir si on peut les limiter dans le durée d'utilisation et qui donne les plages de prix. Nous pouvons travailler là dessus sans qu'il y ait un travail de commission.

Mais si nous allons en commission, vous pouvez être sûrs et certains que nous en viendrons à discuter de telle rue, de tel problème, de telle entreprise, de telle place de parc, de tel cas et je peux vous dire qu'on n'est pas encore sorti de l'auberge. La question qui se pose est de savoir si nous voulons partir quelques mois pour dialoguer dans cette commission. Je peux vous assurer qu'il s'agit au minimum de six mois, il nous a fallu un an et demi, et ce ne serait donc même pas scandaleux si vous y arriviez en six mois, mais je pense que vous aurez de la peine à y arriver, et, surtout, la grande difficulté sera de maintenir la cohérence du système. C'est ce que nous avons dit au début de notre intervention, nous avons affaire, en matière de parcage, à un système qui a des équilibres et certains principes de fonctionnement. Vous ne pouvez pas simplement, en fonction des désirs des uns et des autres, dire que vous touchez ceci ou cela. D'ailleurs le Canton l'a bien compris et le projet que nous vous proposons ici a été reconnu pour s'intégrer totalement dans la vision cantonale en matière de mobilité. Là aussi donc, nous n'avons pas simplement inventé la poudre, nous avons appliqué quelque chose qui se réfléchit aussi au niveau cantonal.

Bien sûr, si la commission devait servir de thérapie de groupe pour vous redonner un peu courage et avoir des propositions intéressantes, nous ne pourrions pas tellement nous y opposer, mais je dois dire que nous doutons car s'il faut attendre six ou huit mois pour avoir vos travaux et que nous nous retrouverons à l'approche de l'échéance 2008, laissez au Conseil communal le soin de douter du gain en courage que vous aurez pour appliquer ce qui nous semble nécessaire d'appliquer.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Nous croyons, là aussi, que cela poserait certainement un problème, comme d'ailleurs la problématique Maladière car je vous rappelle que si vous allez en commission et que vous en discutez pendant quelques mois, durant ce temps, le plan spécial Maladière n'est pas appliqué et que vous allez avoir une ouverture du centre COOP qui devra, de par le plan spécial et les autorisations de construire, avoir un parking payant, imposé par les conditions du permis de construire et nous aurons un problème assez lourd à gérer dans ce secteur et nous ne pourrions pas y répondre.

Je crois que cette solution peut être confortable. Elle vous permet de gagner du temps. Il faut dire les choses comme elles sont, il s'agit d'une manœuvre dilatoire. Nous allons nous retrouver en commission pendant quelques mois, nous discuterons du bout de gras et nous sommes convaincus que vous n'arriverez pas à vous entendre et même si nous devons trouver des compromis, ils ne seront certainement pas en accord quant au fonctionnement du système. Et ils y a très peu de chances que ces compromis permettent d'avoir un système cohérent du point de vue du fonctionnement, car vous ne pouvez pas dire que vous échangez la vignette résidant contre le système du parcage et des 30 minutes. Cela ne peut pas se négocier ainsi, il faut voir le système dans son ensemble.

Je me permets aussi de rappeler que les principes qui sont contenus dans le projet que nous vous avons soumis se trouvent à l'actif de tous les partis majoritaires dans ce Conseil général. Je crois que si vous reprenez les engagements qui ont été pris face à la population qui vous a donné cette majorité vous avez pris un certain nombre d'engagements pour aller dans cette direction et on parle beaucoup de cette population que l'on n'écoute pas. Là il serait peut-être temps de l'écouter et vous avez l'occasion de montrer que vous l'écoutez. Je dois dire que je ne résiste pas au plaisir de vous poser une petite devinette. Il s'agit du "qui à dit quoi?" "La vérité c'est que les villes manquent simplement d'espace. Je vais d'ailleurs continuer la politique des zones à macaron pour dissuader les pendulaires fixes, tout en améliorant les possibilités de parcage à distance". Qui à dit cela? M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne. Il faut aussi, de temps en temps, avoir le courage d'ouvrir les yeux et de regarder ce qui se passe à l'extérieur de notre ville.

Quant à la droite, elle défend une ville économiquement forte et vous demandez qu'il y ait des accès facilités. C'est justement dans ce sens que nous travaillons et nous croyons que ce qui est déterminant pour une entreprise, c'est que ses clients puissent venir chez elle.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Tant et aussi longtemps que les entreprises laisseront ses collaborateurs pendulaires fixes occuper les places et ne pas voir le problème que cela pose, ce sera dramatique, cela ne marchera pas et c'est pour cela qu'il doit y avoir une régulation qui se fait par la collectivité publique.

Nous vous demandons de ne pas renoncer aux engagements des uns et des autres pour avoir une place économique forte à Neuchâtel, pour avoir aussi de votre côté, la gauche, les enjeux écologiques de transfert modal. Ne jetez pas cela par la fenêtre, je pense qu'on vous le reprochera et si cela devait être le cas, alors au moins faites une fleur au Conseil communal, abandonnez tous vos postulats, motions, questions concernant la pollution, la limitation du trafic, l'excès de places de parc, la mise à disposition uniquement contre paiement etc. Tout cela, il faut le laisser de côté car, véritablement c'est du bla-bla, tant et aussi longtemps qu'on ne passe pas aux actes et une fois encore je redis qu'avoir le courage de ses opinions, c'est avant tout, pour un responsable politique, ne pas les hurler mais les appliquer!

**M. Philippe Loup** déclare :

- Motion d'ordre. Je ne veux pas brûler la politesse à Mme Guyot ni à d'autres intervenants, mais il se trouve que, tout de même, le groupe socialiste a proposé la création d'une commission plan de stationnement en rapport avec l'objet qui nous interpelle ce soir. Malgré ce qu'en dit le Directeur de la police, une commission peut aussi amener une amélioration. C'est évident que ce plan de stationnement a la volonté de gérer et de rationaliser un problème très important. Nous voyons aussi que l'accord général n'est de loin pas acquis dans cette salle, mais que, sur les principes généraux, il y a tout de même, dans un grand nombre de rangs, une volonté d'aller dans ce sens et je crois que la qualité des explications apportées par le Conseil communal peut peut-être rapidement nous faire comprendre et nous convaincre, sans pour autant nous empêcher d'aussi amener quelques idées et transformer certains éléments.

Le porte-parole du Conseil communal a dit que si nous touchions à quelque chose nous enlevions la cohérence de l'ensemble. Jusqu'à nouvel avis, les projets d'arrêté I, II et III sont des projets qui sont soumis à notre sagacité. Je ne suis pas aussi pessimiste que le Conseil communal sur la possibilité de cette commission d'aller de l'avant rapidement sur les points d'accrochage et d'améliorer, sans toucher à la structure, sans toucher à la cohérence de ce projet.

## Séance du lundi 12 juin 2006

Je pense que la meilleure chose que cette commission et le Conseil communal puissent faire, c'est de faire en sorte, et cela manque, que la population s'approprie ce rapport, ne se sente pas attaquée, mais se sente écoutée, concernée et favorisée par les éléments que ce rapport amène. En fait, l'objectif de cette commission c'est surtout de faire comprendre et il y a bien des riverains qui seront très contents. Cela ira très vite. Il y a d'autres explications, le nombre de macarons, le coût des parkings sous couvert la nuit, il y a beaucoup d'éléments qui sont à amener et je pense que le Conseil communal aurait à y gagner si il a avec lui une majorité du Conseil général et une majorité étendue sur un nombre de groupe plus important que ceux qui forment cette majorité.

Ce n'est pas de cela dont il s'agit, mais plutôt d'une analyse et d'une cohérence dans la gestion des parkings et de la mobilité dans cette ville et je crois que nous ne sommes pas là pour discuter du bout de gras. Je n'ai pas aimé cette expression utilisée par le Conseil communal. C'est tout de même peu nous imaginer très particularistes à nos propres intérêts particuliers. Je ne crois pas que c'est de cela dont il s'agit, quels que soient les groupes qui s'expriment ici. Je pense que ce serait intéressant, avant que nous allions dans les questions de détail, que les différents groupes s'expriment sur la volonté de créer une commission plan de stationnement et d'y traiter ce rapport. Si cela devait être le cas, je pense que les multiples questions de détail, d'importance moins primordiale, seront traitées dans cette commission.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- La décision de faire voter ou non le rapport ne nous appartient pas, à nous Autorité législative. Nous le votons, nous l'acceptons ou nous le refusons. Ce serait donc au Conseil communal de proposer de retirer le rapport pour le mettre dans une commission qui, à ce moment, je pense, ne pourrait qu'être acceptée par tout le monde. Je veux donc bien me prononcer sur la création d'une commission, sur quel rapport s'il est retiré. Vous voyez ce que je veux dire? Je ne suis pas sûr que vous ayez bien analysé où vous voulez aller avec votre commission car avant tout nous devons, à mon avis, nous prononcer sur ce rapport et, ensuite nous nous prononcerons sur la commission, que le rapport ait été accepté ou non car nous reviendrons sur le sujet. Je vois que ce n'est pas l'opinion du groupe socialiste. Nous allons donc demander l'avis des différents groupes car en toute légitimité vous déciderez ce que vous allez faire de ceci, mais je vous rappelle que nous n'avons pas la compétence de retirer un rapport.

Séance du lundi 12 juin 2006

**Mme Maria Angela Guyot** précise :

- A titre préliminaire, je relève que la motion d'ordre sert à faire observer le règlement et que je ne vois pas dans les propos qui ont été tenus pourquoi on m'a coupé la parole sous prétexte d'une motion d'ordre alors que c'était simplement pour parler en premier.

Maintenant, j'aimerais juste que le Conseil communal, qui nous a habitué, cela fait deux ans que l'udc siège dans ce parlement, au fait du prince, comme nous l'avons parfois dit. Nous souhaiterions une réponse à notre question, quelle est la base légale? Quelle est la disposition, dans quelle loi, dans quel règlement, dans quelle ordonnance cantonale qui permet au Conseil communal de nous soumettre un projet qui restreint à ce point l'utilisation du domaine public?

**M. Blaise Péquignot** déclare :

- Effectivement le Conseil communal est assez habile puisqu'en définitive il défend son rapport avec des évidences mais passe un peu sous silence des questions particulières, spécialement en ne répondant pas à certaines d'entre elles. Je crois qu'effectivement la question de la création d'une commission et le fait que le Conseil général statue en définitive sur ce point en premier plutôt que partir dans la discussion sur des amendements me paraîtrait raisonnable. Dans ce cadre, vous avez lancé l'idée, et je la reprends au bond. Je crois qu'il faut suspendre la séance pour faire le point, à l'intérieur des groupes et même entre les groupes pour savoir ce qu'il en est. J'observe que le Conseil général peut, selon l'article 109 du Règlement, charger une commission spéciale de 7 à 15 membres, dès qu'est publié un rapport du Conseil communal. Le rapport existe et, à mon sens, on peut tout à fait décider de dire que le Conseil général prend ce rapport, qui nous plaît plus ou moins sur certains points, et de l'étudier, à notre propre compte et, ensuite, de livrer nos réflexions. Cela prendra 4 à 6 mois, deux mois, un an, mais je crois que le sujet est d'importance, les sensibilités sont énormes. Finalement, relativement peu, dans cette salle, combattent le principe même d'un plan de stationnement. Ce sont les moyens utilisés, c'est la tarification. Nous ne combattons pas le fait que ce soit 70 centimes par jour. Il fut un temps où on nous parlait d'un café par jour pour faire passer certaines choses. Ces comparaisons ne sont pas raison, elles ne veulent rien dire du tout et je crois qu'il y a des questions de principe sur lesquelles effectivement j'en ai posé quelques-unes, on n'a pas répondu et ces questions sont importantes et méritent un débat plus serein.

Séance du lundi 12 juin 2006

Je comprends l'amertume du Conseil communal qui a planché pendant 18 mois et qui, en deux heures et demi de séance, voit tout tomber à l'eau, mais ce sont les règles du jeu et je crois que, réflexion s'impose et pour ce faire, je requiers une suspension de séance.

**M. Blaise Horisberger** remarque :

- D'une part il se dégage dans notre groupe une position pour le moins partagée en ce qui concerne la création d'une commission spéciale, mais effectivement je rejoins M. Péquignot concernant l'article 109. Le Conseil général est habilité à créer une commission pour étudier un rapport du Conseil communal. J'imagine que s'il s'agit de cela, c'est avant que celui-ci ait été adopté, sans quoi c'est un peu inutile. Ce point justifie la motion d'ordre du groupe socialiste.

Maintenant j'aimerais juste venir sur le bien fondé, les craintes et les espoirs mis dans cette commission spéciale. En ce qui concerne les craintes, c'est bien évidemment que la commission s'amuse effectivement à faire sa petite cuisine et à "tripatouiller" l'effort d'un an et demi de travail pour en faire un plat informe et probablement peu digeste. Mais, d'un autre côté, comme l'a relevé également M. Loup, il y a quand même ce problème d'information et de communication. Le Conseil communal, par le Directeur de la police, a évoqué les multiples articles et apparitions de cette question dans les médias. Il ne me semble pas que l'on puisse appeler cela de l'information. Peut-être de la désinformation, mais certainement pas de l'information. Il y a donc, et c'est déjà apparu ce soir chez nous, un défaut d'information, vu le nombre de questions, d'interrogations, de propositions qui ont eu lieu ce soir avec 50 minutes d'interventions diverses et variées et ce défaut d'information existe très certainement au sein de la population. Alors faut-il faire une commission spéciale pour régler nos propres problèmes d'information et de compréhension du rapport ou s'agit-il de créer une commission populaire, un groupe de citoyennes et citoyens à qui il faudrait peut-être aller expliquer le contenu du rapport? Je blague, mais le problème est bien là et je reviens sur l'exemple des "Molok" dans le quartier des Beaux-Arts. Le Conseil général n'a voté aucun arrêté sur cette question, n'a voté aucun crédit sur cette question et pourtant le Conseil communal s'est donné la peine de créer une zone test, d'interroger les habitants du quartier, de les informer, d'aller les rencontrer, de communiquer avec eux et, apparemment, de ce que nous avons entendu récemment, il semblerait que le résultat de cet effort de communication, car là il s'agit effectivement d'un effort de communication qui va dans les deux sens, pas comme la ligne 11 qui, selon certains ne

## Séance du lundi 12 juin 2006

va que du Centre-Ville au complexe de la Maladière et pas dans l'autre direction. Il y a donc un besoin de communication. Je dépose cela devant le Conseil communal. Je pense que, de toute façon on sera obligé de faire cette communication, d'une façon ou d'une autre, si j'ai bien compris les intentions qui peuvent habiter certains d'entre nous. En attendant je me rallie à l'idée d'une suspension de séance, de façon à ce que nous puissions, en groupe, prendre une décision concernant cette question de commission spéciale.

### **M. Didier Rochat** intervient :

- J'estime qu'il est utile de créer cette commission. Il ne s'agit pas de reprendre tous les grands principes. Par contre, il y a quelques éléments clé qui me semblent importants et fondamentaux. Il y a notamment un mélange des genres entre taxe sur les spectacles, parcage, city-manager. Ce n'est pas logique et nous n'avons en rien amélioré l'accessibilité, par exemple, la nuit des transports publics. Avec des fréquence d'une demi-heure ou de 20 minutes on n'accroche pas les gens pour venir au spectacle en transports publics.

Deuxième élément, c'est l'aspect répressif. Aujourd'hui, la population n'a de la police qu'une vision répressive de la gestion du parcage et la police lui donne raison. Effectivement la manière dont les choses sont gérées aujourd'hui donne l'impression que c'est extrêmement répressif. Moi qui travaille au Centre-Ville, quand j'entends les échos de mes collègues, je peux vous dire qu'il n'y a rien d'autre qui transparait que cet aspect répressif. Donc, avec un tel aspect et j'ai été content d'entendre ce soir qu'il y avait des ouvertures en disant que l'on pouvait proposer un deuxième macaron, trouver des solutions dans certaines situations, qu'il fallait s'adapter à des quartiers particuliers. Mais, si je regarde le rapport ce n'est malheureusement pas ce qui ressort. Il faut dire que 2,2 millions de francs pour engager du personnel alors qu'on économise partout, c'est plutôt encourager l'aspect répressif que le contraire. Je pense que c'est un élément qui doit être discuté et que nous ne pouvons pas simplement corriger par un amendement au texte.

Le troisième élément, c'est l'aspect de la fiscalisation alors que si nous utilisons l'argent pour améliorer les transports publics le soir ou pour faire d'autres choses et en économisant quelques postes dans la répression, je suis sûr que là aussi il y a des solutions qui peuvent être trouvées et dans la commission pourront être plus facilement abordées que ce soir où la seule possibilité est d'amender article par article.



## Séance du lundi 12 juin 2006

Je pense qu'il y a des éléments qui permettent de progresser et d'être rassurés aussi car effectivement nous avons entendu des choses qui vont dans ce sens ce soir et j'apprécie. Il y avait des questions particulières comme les places des ports que l'on paie très cher mais où il n'y a que peu de possibilité de parcage etc. Je pense que ce sont des questions que nous pouvons aborder dans une commission et qui sont difficiles d'aborder de façon détaillée ici. J'encourage la création de cette commission.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, complète :

- Tout d'abord pour Mme Guyot, en ce qui concerne les bases légales, ce sont les mêmes que celles que nous avons aujourd'hui. Nous faisons des zones bleues et nous avons la base légale. Nous faisons déjà des vignettes. C'est exactement les mêmes que celles que nous avons en Suisse, que ce soit à Neuchâtel, Lausanne ou Fribourg. Il n'y a de ce côté, rien d'innovant ni d'extraordinaire. Je ne vois pas ce que je peux vous donner de plus comme base légale que celle qui nous autorise à faire des zones bleues. Je n'ai pas besoin d'autre base légale que celle-ci. C'est la LCR et les ordonnances qui vont avec.

En ce qui concerne ce qui a été dit par M. Horisberger, vous avez raison. Il y a certainement un manque de communication à ce jour. C'est indiscutable car le sujet est très sensible et compliqué. On se rend bien compte, à voir le temps qu'on y passe, et on n'a de loin pas épuisé les questions. C'est compliqué parce que chaque citoyen regarde ce problème au travers du filtre de sa propre situation qui est très souvent relativement spécifique. Tout cela fait que c'est effectivement compliqué. Nous sommes pleinement convaincu qu'il y a un effort à faire sur le plan de l'information. Vous avez cité le cas des Beaux-Arts ou le cas des SI au Centre-Ville où nous allons expliquer aux gens, cas par cas, avant de réaliser, pour que les gens se rendent compte de ce qui va se passer. Mais cette information, il est difficile de la faire de manière généralisée maintenant alors que certaines personnes ne seront touchées que dans trois ans. Nous sommes donc obligés d'avancer pas par pas et, à chaque étape, de pouvoir en parler, expliquer. C'est pour cela que nous avons prévu des montants dans le budget qui vous a été soumis. Je veux dire que si c'est cela le travail que vous aimeriez que l'on fasse, oui, indiscutablement nous allons le faire. C'est d'ailleurs pour cela que nous acceptons l'amendement que vous avez proposé car cela ne nous pose aucun problème. Nous devons prendre le temps pour faire cela.

## Séance du lundi 12 juin 2006

La deuxième chose que vous avez citée était de savoir si une commission pourra la faire. Il y a deux niveaux. Il y a celui de l'information des conseillers généraux et il y a celui de l'information de la population. Alors, tout au plus, dans une commission, on peut éventuellement améliorer le niveau d'information des conseillers généraux si vous estimez que le niveau d'information que nous avons donné ce soir n'est pas suffisant. C'est une possibilité, que ce soit par une ou plusieurs séances d'information. C'est tout à fait plausible. Maintenant, si vous voulez faire une information à la population, ce n'est pas en commission que nous allons pouvoir le faire. On ne va pas pouvoir inviter les gens rue par rue. Nous devons utiliser d'autres supports pour pouvoir faire de l'information.

En ce qui concerne M. Rochat, je ne veux pas revenir sur tout ce que vous avez dit. C'est vrai que nous sommes répressifs avec vos collègues. Mais dans vos collègues, il y a d'affreux tricheurs qui tournent leur disque. Ils se passent tellement le mot que nous sommes obligé d'aller contrôler en civil car il y en a qui font le guet quand un policier arrive. Ils sont ainsi vos collègues et finalement ce sont des citoyens comme les autres, mais seulement, avec leur comportement, ils ennuient beaucoup de résidents aux environs du château. C'est vrai que nous sommes un peu répressifs avec eux. Mais nous n'avons tué personne jusqu'à ce jour.

Pour le reste quand vous nous parlez des TN, vous avez raison et c'est vrai que le Conseil communal aimerait pouvoir venir avec un immense projet et une amélioration des dessertes des TN la nuit, par exemple. ce n'est pas nous qui décidons car nous ne sommes pas les seuls à payer. Aujourd'hui, cela paraît relativement difficile. Nous avons fait un effort gigantesque avec la ligne 11. Vous avez vu les sommes qui sont en jeu pour une ligne. Je crois que la politique c'est aussi le domaine du possible. Nous avons retenu cela et j'en suis intimement convaincu, plus nous pourrons drainer de gens avec les transports publics, moins nous aurons de voitures à parquer, c'est indiscutable. C'est donc bien notre volonté, mais nous ne pouvons pas venir et résoudre l'ensemble des problèmes. Nous avons ici un rapport qui essaie de mieux gérer un petit bout de l'espace de parcage qui est sur le domaine public et c'est la minorité des places de parc en ville. Nous ne gérons que cela librement. Avec cette petite partie du domaine public, nous ne pouvons pas résoudre l'ensemble des problèmes de la ville en matière de mobilité.

Séance du lundi 12 juin 2006

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Je vous rappelle qu'au cas où une commission devait être nommée elle devrait l'être à la fin de cette séance. Faites déjà une présélection des personnes que vous souhaitez nommer, à savoir 9 personnes dans le groupe large composé des socialistes et popvertssol, quatre radical-libéral et deux udc, et pour que dans le cas où cette commission soit acceptée, nous puissions la nommer. Je suspends la séance pour 15 minutes.

Après cette suspension de séance, le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Nous reprenons nos débats quand à l'opportunité de créer une commission spéciale dont le but serait de traiter du présent rapport. Si nous créons cette commission, je ne vais pas vous demander de vous prononcer sur le rapport car il est évident que le rapport sera renvoyé à cette commission et nous pourrons, à ce moment, clore les débats.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Très rapidement pour signaler que le groupe radical sera partagé par moitié pour cette commission. Une part se rallie aux explications et aux arguments de nos collègues de gauche et l'autre part se rallie aux arguments du Conseil communal qui pense que c'est une perte de temps qui risque d'entraver les bonnes conditions et la mise en marche de ce plan de stationnement.

**M. Gérald Comtesse**, au nom du groupe libéral, déclare :

- Les libéraux sont mitigés aussi et sont plutôt contre la commission car effectivement ils jugent que ce sera certainement une perte de temps pour l'application de ce plan de stationnement. Personnellement, je pense que cela aura l'avantage de dédramatiser un peu la situation, mais je pense aussi que nous sommes exactement dans le même problème qu'il y a 10, 15 ou 20 ans quand il s'est agi d'instaurer la zone bleue ou les horodateurs. Nous avons des réactions épidermiques et la population, dans un premier temps, a toujours refusé et a fini par admettre. Ce sera probablement la même chose cette fois, il faudra passer par une commission.

Séance du lundi 12 juin 2006

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Je crois que ce qui devait être dit l'a été. Je vous propose ainsi de passer au vote sur la création de cette commission de 15 membres.

Le Conseil général **accepte la création de la commission par 22 voix contre 13. Le rapport est donc renvoyé à cette commission.**

Voici la composition de la commission :

Président :	M. Olivier Arni, socialiste
Membres :	M. David Wintgens, socialiste
	M. Richard Tiépo, socialiste
	M. Didier Rochat, socialiste
	Mme Anne-Dominique Reinhard, socialiste
	M. Philippe Loup, socialiste
	M. Blaise Horisberger, popvertssol
	M. Pascal Helle, popvertssol
	M. Sébastien Bourquin, popvertssol
	M. Blaise Péquignot, radical
	M. Jean Dessoulavy, radical
	M. José Caperos, libéral
	M. Gérald Comtesse, libéral
	M. Frédéric Guyot, udc
	M. Marc-André Bugnon, udc

La séance est levée à 23 h 10

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Jean-Charles Authier

Frédéric Guyot